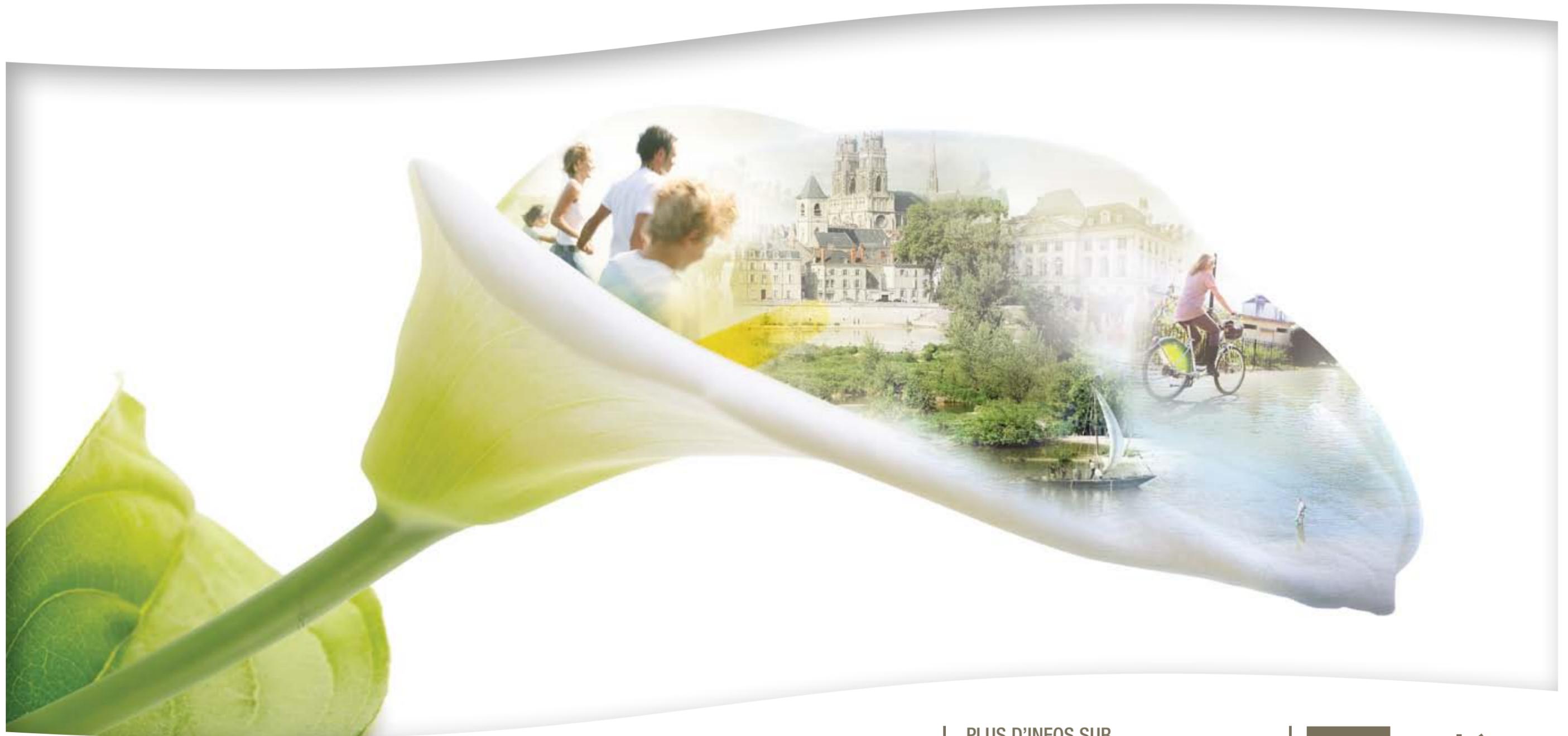


Développement Durable à Orléans

Rapport annuel 2015



ÉDITO



Désignée en février 2015 comme **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Orléans réaffirme son ambition de lutter durablement contre le réchauffement climatique. C'est un enjeu qu'elle place depuis de nombreuses années au cœur de ses préoccupations et cette reconnaissance nous encourage à poursuivre la réduction de la consommation d'énergie ainsi que la production d'énergies renouvelables sur l'ensemble de la ville.

Orléans veut s'inscrire ainsi pleinement dans la dynamique résultant des accords de Paris, signés à l'issue de la 21^{ème} Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP21).

Ce sont 195 pays qui se sont effectivement engagés sur le maintien du réchauffement climatique bien au-dessous de 2°C d'ici 2050 et sur la poursuite des efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C.

Pour l'année 2015, notre ville a réussi à diminuer de près de 11 % les consommations de chauffage dans plusieurs bâtiments municipaux. Ce résultat vient compléter la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce au fonctionnement des deux chaufferies urbaines biomasse situées dans les secteurs sud et nord d'Orléans.

Les opérations d'aménagement urbain et de requalification prennent en compte cet engagement. En ce qui concerne l'espace public, la mairie se veut respectueuse de la biodiversité. Les espaces végétalisés se sont multipliés dans nos quartiers et je remercie tous les habitants qui participent activement au développement de la nature en ville, en végétalisant notamment leurs façades, balcons et pieds d'immeubles.

L'année 2015 a vu également le lancement des travaux de réhabilitation du Muséum qui deviendra, dans quelques mois, le Musée d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE).

Muséum de nouvelle génération, il réunit vocation scientifique et sensibilisation du public aux grands enjeux environnementaux de la société grâce à des espaces d'expositions et de connaissance. Son maître mot : mieux connaître pour mieux protéger la biodiversité ligérienne.

Ainsi que vous pouvez le constater dans cette nouvelle édition du rapport de développement durable, la Ville poursuit sa transition écologique. Nous y présentons également les résultats qui illustrent notre volonté d'aller toujours plus loin pour vivre mieux sur notre planète.

Tenons comme objectif que d'ici 2030, Orléans ait contribué à tenir les engagements nationaux contractualisés lors de la COP 21 et soit connue et reconnue comme une Capitale Régionale durable.

Durablement Vertu !

OLIVIER CARRÉ
MAIRE D'ORLÉANS
DÉPUTÉ DU LOIRET

UNE NOUVELLE ORGANISATION ET QUELQUES
 RÉSULTATS CHIFFRÉS

 UNE DIRECTION ENVIRONNEMENT
 ET PRÉVENTION DES RISQUES
 MUTUALISÉE

Le maintien des bons résultats sur le long terme, l'atteinte des objectifs fixés, à l'échelle nationale comme locale, nécessitent une ambition politique forte ainsi qu'une attention et une implication des services au quotidien.

La Ville d'Orléans s'est depuis longtemps fixée des ambitions dans les domaines de l'environnement, de la réussite éducative, de la lutte contre l'exclusion, de la concertation... La Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire a fait de même dans les compétences qui lui sont propres.

Afin de renforcer les actions des services sans démultiplier les coûts, il a été fait le choix d'une administration commune aux deux structures, à l'instar de la mutualisation des directions des finances des deux collectivités effective dès 2008.

Ainsi a été créée une Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement Durable ainsi qu'une Direction de l'Environnement et de la Prévention des Risques (DEPR).

Ses missions principales sont :

- de porter la stratégie en matière de lutte contre les risques majeurs et de sécurité et salubrité des logements et bâtiments,
- de porter la stratégie environnementale dans les domaines de la transition énergétique, la biodiversité... afin de construire la ville durable d'aujourd'hui et de demain,
- de sensibiliser et informer les habitants sur les enjeux majeurs liés à leur qualité de vie au quotidien.

 ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT
 ET PRÉVENTION DES RISQUES

 QUELQUES CHIFFRES
 CLÉS PRÉSENTÉS
 DANS CE RAPPORT

GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Réduction des GES de notre collectivité de 12 % par rapport à 2006, avec -90 000 tonnes d'émissions de CO₂ chaque année suite à la mise en service des deux chaufferies biomasse.

MOBILITÉS ALTERNATIVES

- 31,3 millions de voyages en tram ou bus soit, + 2,3 % par rapport à 2014.
- Stabilité de l'utilisation des vélos en libre-service.

EAU POTABLE

- +6,5 % de consommation en raison notamment des conditions climatiques de l'été 2015 ; la consommation d'eau potable connaît cependant une baisse régulière depuis 2002 avec -17 %.
- 100 % des analyses réalisées ont montré une qualité d'eau conforme aux seuils réglementaires.

NATURE EN VILLE

- +371 espèces animales et végétales recensées entre 2012 et 2014 sur le territoire d'Orléans.
- Produits phytosanitaires : diminution de l'usage des produits phytosanitaires sur l'espace public de près de 80 % depuis 2009.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- 85 % des fins de parcours éducatifs sont positifs en 2015, + 7 points par rapport à 2014.


 AXE 1 : LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT
 CLIMATIQUE


Les actions menées par la Collectivité pour lutter durablement contre le réchauffement climatique ont valu à Orléans d'être reconnue comme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte en février 2015. Cette reconnaissance a porté sur la réduction des consommations, tant à l'échelle des services communaux que du territoire, dans le domaine de la rénovation de bâtiments publics et privés, de l'offre des déplacements alternatifs, de la production d'énergie et de chaleur à partir de ressources renouvelables...

Cela a permis de signer une convention avec l'État, en octobre 2015, pour bénéficier d'aides financières. Une première tranche, à hauteur de 500 000 €, a été acquise pour poursuivre la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace publics et développer le réseau de chauffage urbain pour alimenter les bâtiments municipaux.

PERSPECTIVES

Un avenant à cette première convention est en cours d'élaboration pour un financement complémentaire à hauteur de 500 000 € à 1 500 000 €, qui devrait nous permettre de poursuivre nos actions en faveur de la rénovation des bâtiments, de la valorisation de la biodiversité urbaine et ligérienne.

 LA POURSUITE DU PLAN
 CLIMAT ÉNERGIE
 TERRITORIAL

En 2006, lors de la réalisation du diagnostic initial du Plan Climat Énergie Territoire, 758 000 tonnes d'équivalents CO₂ étaient émises chaque année.

L'ouverture de la seconde ligne de Tram, le développement de la mobilité douce, l'amélioration des performances énergétiques du

patrimoine municipal, les réhabilitations engagées et qui se poursuivent sur le parc de logements publics, la mise en service de la seconde chaufferie biomasse à la mi-janvier 2015, l'information et la sensibilisation des habitants... sont autant d'actions qui permettent à la fin 2015, d'afficher une réduction significative des émissions de Gaz à Effet de Serre.

2006-2020 selon le PCET (Plan Climat Territorial d'Orléans)	Évolution des émissions de gaz à effet de serre (tonnes équivalent CO ₂)	2015 où en est-on ? (estimation*)
Transport de voyageurs	-8 000	-0,7 %
Transport de marchandises	-5 000	non renseigné
Résidentiel	-23 000	-0,7 %
Tertiaire	-25 000	non renseigné
Énergies (réseaux de chaleur)	-90 000	-12 %
Total	-151 000	-
En % du territoire	20 %	-13,4 %

* Estimation réalisée à partir des données connues et disponibles fin 2015. Pour les réseaux de chaleur, la baisse est calculée en intégrant d'une part, la production de chaleur à partir de la biomasse en remplacement du gaz et d'autre part, la production d'électricité 100 % biomasse revendue à EDF.

CHIFFRE CLÉ

Fin 2015, la réduction des GES est de

13,4 %

Le 26 octobre 2012, le conseil municipal a adopté à l'unanimité, le Plan Climat Énergie Territoire. **Objectif : réduire de 20 % les émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2020 par rapport à 2006.**

ACTION 1

 Poursuivre les actions
 du Plan Climat Énergie Territoire

**21^{ÈME} CONFÉRENCE
 DES PARTIES À PARIS :
 ORLÉANS MOBILISÉE**

Organisée à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, la COP 21 s'est conclue par l'adoption, par consensus des 195 pays présents, de l'Accord de Paris. Cet accord fixe pour objectif de limiter la hausse de la température globale à « bien moins de 2°C » d'ici 2100 et à poursuivre les efforts en direction des 1,5 °C.

ORLÉANS PRÉSENTE ET MOBILISÉE :

➤ **Localement**, en participant à l'événement national « Un arbre pour le climat » et en sensibilisant et mobilisant les élèves de l'école Maxime Perrard, avec la plantation de quatre arbres dans la cour de l'école, le vendredi 27 novembre 2015.

➤ **À Paris**, en participant au « Sommet mondial des élus locaux pour le climat » présidé par Anne Hidalgo, Maire de Paris et Michael R. Bloomberg, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les Villes et le Changement climatique. Orléans a aussi organisé au Grand Palais une conférence portant sur « l'atout des territoires face au défi climatique : les partenariats locaux en action », qui a démontré que l'échelon local est l'échelle privilégiée pour la mise en place de solutions concrètes et innovantes et que la mobilisation de toutes les sphères d'acteurs est indispensable. Stéphanie Anton, adjointe au maire pour le développement durable, était entourée de Béatrice Barruel, vice-présidente de l'Agglo Orléans Val de Loire, Samuel Rouxel Ingénieur-Docteur au CRESITT Industrie, Cédric Grolleau Ingénieur-Docteur au GREMI, Hervé Gaboriau directeur des laboratoires du BRGM, Marie-Pierre Papet d'Orléans Val de Loire Technopole et Jean-François Simon, président de la société Hydroquest.

AXE 1 : LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

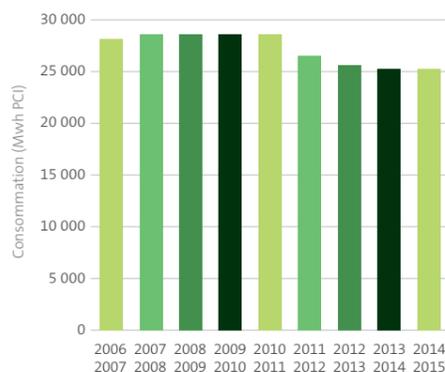
ACTION 2

Améliorer la performance énergétique des bâtiments


MAÎTRISER LA CONSOMMATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

En 2015, la Ville a poursuivi son programme d'économies d'énergie sur les installations de chauffage de ses bâtiments. 5 chaudières ont ainsi été remplacées sur l'année, permettant des économies d'environ 15 %.

Évolution des consommations de chauffage dans les 84 bâtiments audités (consommations corrigées de la rigueur hivernale en Mwh)


CHIFFRE CLÉ

10,6 %

C'est la baisse des consommations de chauffage dans les bâtiments audités par la Mairie entre les saisons de chauffe 2010/2011 et 2014/2015, variations climatiques corrigées.

Dans le cadre de ses objectifs, la Ville a confirmé en 2015, le raccordement de 5 sites supplémentaires au chauffage urbain, alimenté par la biomasse. Les travaux sont en cours de réalisation et un nouveau programme de raccordement est déjà à l'étude.

Une fois celui-ci achevé, le réseau de chaleur devrait devenir la première source d'énergie de chauffage des bâtiments municipaux.

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS
La performance énergétique des logements neufs

Si par anticipation, dès 2010 tous les permis de construire, déposés dans le cadre des ZAC, devaient respecter la réglementation thermique RT2012, depuis janvier 2013, toutes les constructions respectent cette réglementation.

Depuis 2004, le rythme de construction moyen de 500 logements par an est atteint sur le territoire d'Orléans, excepté en 2012 (année effet de crise) et 2014. Ce rythme moyen de construction est confirmé comme un objectif du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En 2015, 124 permis de construire ont été accordés, ce qui représente 260 logements et 330 logements en résidence service à venir.

La performance énergétique des logements réhabilités

Les rénovations thermiques se poursuivent dans les logements sociaux : **28 % du parc global de logements d'Orléans.**

Les opérations de réhabilitation achevées dans les quartiers de La Source et de L'Argonne contribuent à une **réduction des émissions de GES estimée à 4 200 teqCO₂/an.**

La Convention d'Utilité Sociale signée par les résidences de l'Orléanais (OPH) prévoit encore la **rénovation énergétique de 60 logements sociaux par an.**


Le Grand Projet de Ville (GPV)

L'opération de renouvellement urbain du quartier du GPV à La Source est quasiment achevée. Le montant global engagé pour cette opération entre 2004 et 2014 est de 210 M€ TTC.

Réalisation depuis 2004 :

- **Réhabilitation de 1 508 logements sociaux** à un niveau de remise à neuf avec l'individualisation du chauffage par logement, l'isolation thermique des façades et les menuiseries.

- **Résidentialisation de 1 676 logements sociaux** avec la création systématique d'espaces verts privatifs et de places de stationnement.

Les économies de chauffage ainsi estimées sont de l'ordre de 50 %. Les performances énergétiques des bâtiments sont passées d'un classement F à B et C. Pour accompagner ces réhabilitations, l'OPH et la Ville mettent en place des outils de sensibilisation des locataires aux économies d'énergie, par la diffusion de consignes visant à assurer la maîtrise de la consommation énergétique suite à l'individualisation du chauffage.

Le CTA à l'Argonne

La réhabilitation thermique « BBC » des **81 logements de la tour Marie Stuart**, engagée en mars 2013, a été livrée en juin 2014.

ACTION 2

Améliorer la performance énergétique des bâtiments

2 368 918 € TTC ont été consacrés à des travaux de ravalement et d'isolation de la façade, à l'individualisation du chauffage, au remplacement des ballons électriques par un réchauffement de l'eau via le chauffage urbain, et à la mécanisation du système de ventilation.

INFORMER LES CONSOMMATEURS : LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES INTELLIGENTS
Les systèmes « Linky » et « Gazpar »

Ces compteurs communicants permettront d'assurer un meilleur suivi de la consommation électrique et donc une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques.

Suite aux consultations régionales lancées en 2014, le déploiement sur le département du Loiret est prévu de 2017 à 2021.

Sur Orléans, le déploiement de Linky aura lieu à partir de mi-2017 et se poursuivra en 2018. Le déploiement de Gazpar devrait débuter à partir de 2019.

Le Projet européen : « Quartier du futur »


Une réhabilitation énergétique permet d'économiser en moyenne **20 tonnes de CO₂** par logement. Le coût pour le territoire orléanais d'une rénovation de 1 000 logements privés par an d'ici 2020 a été évalué dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial à plus de 130 millions d'euros. Comment limiter les coûts tout en atteignant les objectifs de réduction

des rejets de CO₂ ? Comment profiter de l'expertise acquise à Orléans pour construire un modèle d'optimisation énergétique ? C'est tout l'objet du projet « Quartier du futur » qui associe trois villes européennes : la Ville d'Orléans aux côtés de Sabadell en Espagne et de Corby en Angleterre.

L'objectif est la mise en place d'une **plateforme ouverte d'aide à l'optimisation énergétique.** Elle devra améliorer l'intégration des énergies renouvelables, notamment pour le chauffage et le refroidissement d'un quartier (celui de La Source en ce qui concerne Orléans). **Le but est d'atteindre une réduction de 40 % de la consommation d'énergie par une optimisation des usages.**

Orléans a en charge la réalisation d'une **méthodologie permettant d'appréhender l'ensemble des paramètres sociaux, économiques et environnementaux** qui serviront à l'analyse et appuieront l'interprétation des comportements en termes de consommation d'énergie.

Sur ces infrastructures, il s'agira de **prouver que les technologies d'information et de communication permettent des économies d'énergie substantielles et contribuent à la réduction des GES**, tout en assurant le confort des occupants et usagers des bâtiments.

En 2015, 3 établissements de La Source (médiathèque Maurice Genevoix, école Pauline Kergomard, crèche Romain Rolland) ont été équipés de compteurs permettant de suivre en continu la consommation d'énergie des bâtiments. Deux logements du parc des Résidences de l'Orléanais restent à équiper.

AXE 1 LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

ACTION 3

Développer des énergies renouvelables et alternatives

La loi de transition énergétique, promulguée le 17 août 2015, confirme l'objectif de la part des énergies renouvelables, qui doit être porté à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR D'ÉNERGIE RENOUVELABLE INJECTÉE SUR LE RÉSEAU PUBLIC

Installations de production d'électricité locale raccordées au réseau public	Nombre	Puissance délivrée kW
TOTAL	133	44 380
Dont producteurs d'énergie d'origine photovoltaïque	126 (+ 47)	720 (+ 363)
Dont producteurs d'énergie d'origine éolienne	0	0
Dont producteurs d'énergie d'origine hydraulique	1 installation raccordée en septembre 2015	38
Dont biomasse	2	19 000
Dont cogénération	4	24 622

Source : ERDF données fin 2015

LA 2^{ÈME} CHAUFFERIE BIOMASSE

La 2^{ème} chaufferie biomasse a été mise en service de façon opérationnelle à la mi-janvier 2015. Cet équipement est construit et géré par la Société Orléanaise de Distribution de Chaleur (S.O.D.C.).

Cette nouvelle chaufferie alimente le centre-ville et le nord de la ville.

Elle permet :

- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre supplémentaire de 47 000 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent de plus de 20 000 voitures.
- La création d'emplois : cet équipement a permis le recrutement d'environ 12 personnes pour son fonctionnement. Il permet également le développement de la filière biomasse locale, en créant 55 emplois dans la filière bois.
- Une provenance du combustible à 100 % produits dans un rayon de 150 km autour de la chaufferie. Trois ressources sont utilisées : la ressource forestière, issue de la sylviculture (bois d'élagage, bois déclassés, taillis...), les sous-produits de l'industrie du bois (scieries, menuiseries, écorces, chutes, plaquettes...) et les bois recyclés propres (palettes, caisses...).

EXPÉRIMENTATION D'UNE HYDROLIENNE EN LOIRE

Depuis l'automne 2014, Orléans est le site pilote pour l'expérimentation d'une hydrolienne fluviale, dont le prototype a été présenté lors du Festival de Loire en 2013.

Développée par Hydroquest, co-détenteur des brevets avec EDF, ce type d'hydrolienne permet de capter l'énergie cinétique des cours d'eaux. Les conditions difficiles de ce milieu naturel préservé (site Natura 2000), la Loire, sont favorables à cette phase de test.

L'hydrolienne installée à Orléans a une puissance comprise entre 30 et 50 kW. Elle peut produire annuellement l'équivalent de l'énergie nécessaire à une soixantaine de foyers, soit environ 150 personnes.



CHIFFRES CLÉS POUR LES 2 CHAUFFERIES

90 M€

investis dans la construction

25 000

équivalents logements chauffés

200 000

tonnes/an de bois nécessaires à leur fonctionnement

-90 000

tonnes/an d'émissions de CO₂ soit l'équivalent de 39 000 véhicules

Emplois :

25 à 30

employés recrutés



Développer la mobilité douce et inciter à privilégier les transports en commun

ACTION 4

LES MODES DE DÉPLACEMENT UTILISÉS PAR LES HABITANTS

Voiture : 44,7 %
 Marche : 35,7 %
 Vélo : 6,7 %
 Transport en commun : 11,4 %
 Autre mode de déplacement : 1,5 %

Source : Sondage parts modales 2014, TEST SA, AggLO, extrait des 729 habitants interrogés sur la commune d'Orléans. Le prochain sondage aura lieu en 2019 ou 2020.



FACILITER LES DÉPLACEMENTS DOUX SUR LE TERRITOIRE : ASSURER LA CONTINUITÉ

Les déplacements sont la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre du territoire (45 %) et le premier responsable de rejets de polluants. C'est pourquoi à Orléans, la Mairie et l'AggLO développent les transports en commun, le covoiturage, l'usage de véhicules propres, la pratique du vélo et de la marche à pied.

Le développement de l'usage du vélo et de la marche à pied est une priorité dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) et une compétence partagée entre la Ville et l'AggLO.

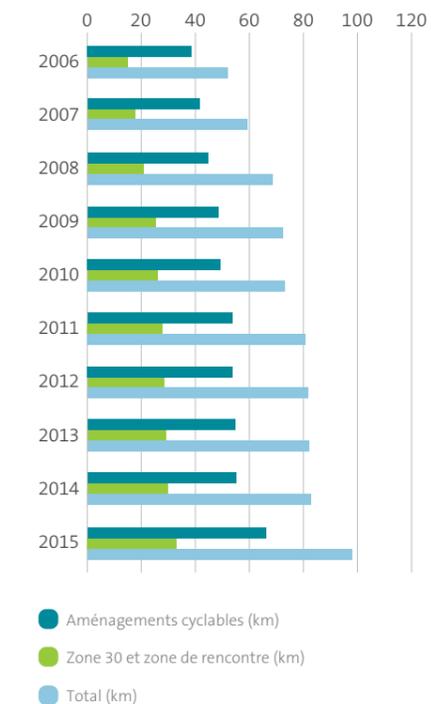
Aménagements cyclables

La sécurité et la cohérence des aménagements cyclables se poursuivent et la continuité cyclable est toujours un objectif.

Depuis 2006, **17 km supplémentaires de zones 30 et zones de rencontre ont été créés et le linéaire d'aménagements cyclables a augmenté de près de 28 km.**

Plus de 50 % des carrefours à feu tricolore ont été équipés avec des panneaux « cédez

le passage aux cyclistes au feu », afin de faciliter les déplacements à vélo.



Source : Ville et AggLO

AXE 1 : LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

ACTION 4

Développer la mobilité douce et inciter à privilégier les transports en commun


Vélo'+

Vélo'+ sur l'Agglo : 368 vélos à disposition sur 34 stations. 1 859 abonnés annuels, 10 236 occasionnels en 2015

Stationnement vélos sur l'Agglo : 4 740 places vélo réparties sur 570 sites, dont 2 463 places sur Orléans. 20 parcs relais vélos sécurisés, 542 places accessibles gratuitement avec la carte Moda'Pass, sur l'ensemble de l'agglomération

Vélo'tao, service de location longue durée

Lancé en juillet 2012, le service vélo'tao propose, à la fin décembre 2015, 589 vélos en location de longue durée (de 3 à 12 mois), et ce, pour un tarif attractif (de 2 à 19 € par mois).

Les 3/4 de ces vélos (435 sur 589) sont à assistance électrique.

Tram et bus

La fréquentation du réseau TAO poursuit sa progression depuis 2012 avec la mise en service de la 2^{ème} ligne de tramway. La hausse concerne tant les lignes de tramway que le réseau bus et on atteint désormais 31,3 millions de voyages en 2015, avec un gain de 720 000 voyages de 2014 à 2015.

Les 2/3 des voyages sont effectués sur les deux lignes de tramway.

L'information « temps réel » est désormais accessible pour l'ensemble du réseau TAO, dans les véhicules, aux principales stations et via l'application smartphone « TAO ».


L'autopartage, auto'tao

10 voitures en libre-service sont disponibles sur 4 stations en centre-ville et à Saint-Marceau. Elles peuvent être louées pour une durée d'1 heure ou plus.

En 2013, la fréquentation était de 20 à 30 utilisateurs par mois pour 4 700 km parcourus et 90 réservations maximum par mois.

En 2014, l'usage du service a progressé de près de 50 % en terme de volume de réservations ; par contre, le nombre moyen d'utilisateurs mensuels reste encore limité : une cinquantaine d'utilisateurs par mois pour 5 460 km parcourus mensuellement.

En 2015, le nombre d'utilisateurs et de kilomètres parcourus reste stable.

PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN

En 2005, la Ville a mis en place un Plan de Déplacement d'Entreprises (PDE) afin d'aider les agents à mieux se déplacer en polluant moins.

En 2015, 619 agents sont concernés, ce qui représente une aide de 116 442 € pour la Ville :

- > 513 agents ont un abonnement bus ou car,
- > 90 agents ont un abonnement train,
- > 16 agents ont un abonnement vélo.

Depuis 2009, 248 agents ont signé la Charte Vélo et se sont vus remettre un kit vélo (29 en 2015).

Éco-mobilité dès le plus jeune âge à Orléans

Dès la crèche, les déplacements en transports en commun (tram) sont privilégiés pour les sorties.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC CONTINUE DE RÉALISER DES ÉCONOMIES

Dès 2010, un plan d'investissement était validé afin d'optimiser le système d'éclairage et d'anticiper le retrait des lampes à vapeur de mercure haute pression.

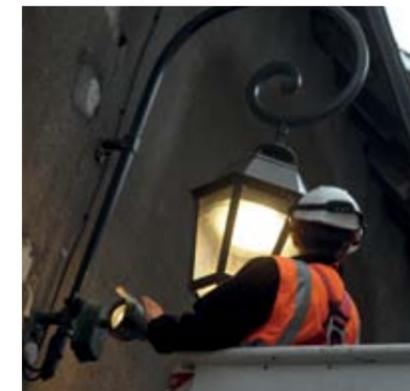
14 109 points lumineux sont gérés par la Ville. En 2015, la consommation annuelle est de près de 8,1 GWh contre 8,3 GWh en 2014, soit -2 %.

La réalisation des objectifs des plans d'investissement 2011-2014 et 2015-2018

Année	Économies réalisées (kWh/an)	Économies réalisées (€/an)	Nombre de lampes remplacées par des lampes à iodeure métallique
2011	650 000	58 000 €	2 087
2012	461 000	40 000 €	850
2013	138 000	13 000 €	290
2014	92 500	11 000 €	351
2015	91 700	11 000 €	333
TOTAL	1 433 200	133 000 €	3 911

Source : Mairie Orléans - Direction de l'espace public

Le prochain plan d'investissement (2015-2018) permettra de poursuivre et de finaliser le remplacement des lampes énergivores - soit 2 % de l'éclairage concerné (333 lampes), avec un gain total d'environ 91 700 kWh/an. Pour les années suivantes, les différents leviers (lampes forte puissance, nombre de boules, temps d'allumage) pour diminuer la consommation représenteront environ 60 000 kWh/an.



OPÉRATION « LE JOUR DE LA NUIT »

Le 10 octobre 2015, la Mairie d'Orléans a réitéré l'opération « Le Jour de la Nuit » avec Loiret Nature Environnement. Les 15 participants ont pu apprécier la biodiversité urbaine nocturne lors de l'interruption de la mise en lumière du pont Georges V et à l'occasion d'une promenade en bords de Loire.

L'action se décline selon trois axes :

- > Le remplacement des matériels dont l'efficacité lumineuse est inférieure à 60 lm/W.
- > Le remplacement des matériels de puissance supérieure ou égale à 250 W en cas de suréclairage.
- > L'optimisation des temps d'allumage de l'éclairage public.

Chaque année une partie des décorations est renouvelée : les LED sont désormais privilégiées économisant annuellement 5 % de la consommation globale relative aux décorations de Noël sur la ville et l'agglomération.

ACTION 5

Économiser l'énergie sur le territoire

Depuis le 1^{er} juillet 2013, date d'entrée en vigueur du décret du 25 janvier 2013, l'extinction de l'illumination de tous les bâtiments s'effectue au plus tard à 1h du matin. La plupart des installations étaient déjà programmées avec cette coupure ; pour les autres des modules autonomes de coupures ont été installés.

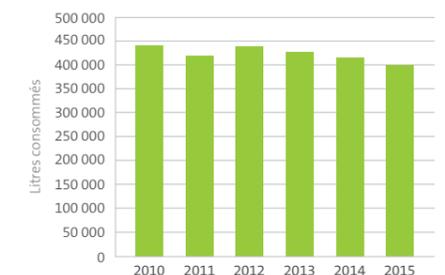
LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Le parc automobile de la Ville est en diminution et compte aujourd'hui 135 véhicules propres, dont 64 vélos.

Que ce soit le kilométrage parcouru ou la consommation de carburant, ces chiffres sont en baisse constante depuis 2012 :

- > -9 % de litres d'essence.
- > -11 % de kilomètres.

Consommation de carburant des véhicules municipaux (en litres)



Source : Mairie Orléans - DIL

AXE 2 : PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LA NATURE SOUS TOUTES SES FORMES



ACTION 1

Mieux connaître pour mieux protéger

PERSPECTIVES

Les prochaines étapes sont bien sûr la poursuite des actions de la collectivité en faveur de la nature en ville mais également la transformation du Muséum.

Notre ambition est de construire un Muséum à Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement - MOBE - en prise avec l'actualité sociétale et environnementale. Pour porter cette ambition, le Muséum redéfinit ses orientations en mettant en cohérence toutes les missions d'un musée autour de ses collections et de son public, et autour d'un programme scientifique de haut niveau, afin de donner au public les clefs pour participer aux choix de société liés à l'environnement. Pour ce faire, l'équipe du Muséum s'appuie sur un Conseil Scientifique composé de personnalités spécialistes des domaines scientifiques et muséographiques, de l'environnement et de la biodiversité. Il est présidé par Bernard Chevassus-au-Louis, dont les compétences sont reconnues à la fois dans le domaine de l'écologie et la recherche scientifique et dans la gestion d'un grand Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Ce conseil a pour rôle d'enrichir et de valider le contenu scientifique et culturel, de suivre le projet de rénovation, et de conseiller l'équipe du Muséum dans la programmation, la gestion des collections et la définition des ambitions scientifiques.

Fermé depuis août 2015, le MOBE rouvrira ses portes au printemps 2019. La Mairie d'Orléans a alloué un budget à ce vaste projet de rénovation. 9,660 M€ TTC sont répartis entre travaux de rénovation, mise aux normes et travaux de muséographie.

L'ensemble des actions menées à ce titre a déjà été reconnu au niveau national avec la distinction 4 libellules, dans le cadre du concours « capitale française de la biodiversité 2014 ».

PLAN BIODIVERSITÉ

Orléans est une des premières villes françaises à s'être dotée, en 2009, d'un « Plan Biodiversité » spécifique. En cela, la collectivité porte un engagement fort en faveur de la préservation de la biodiversité et des espaces naturels en milieu urbain.

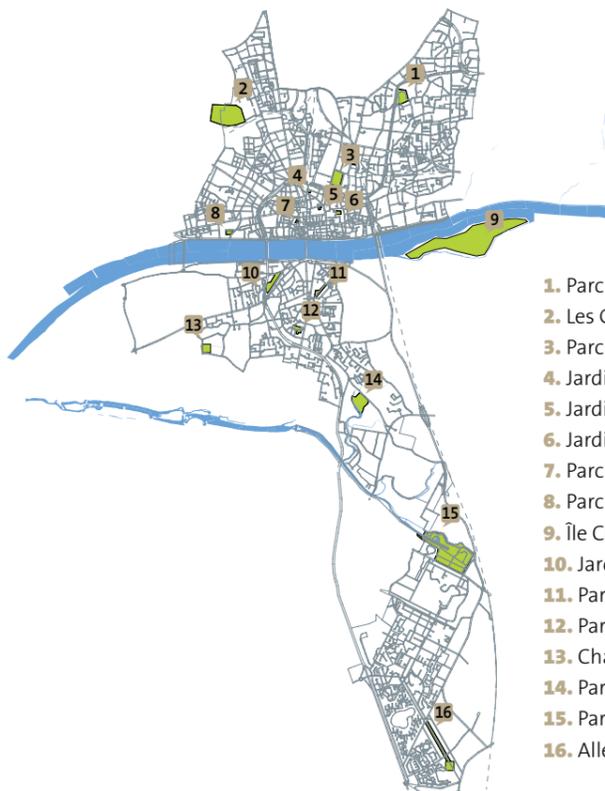
Le Plan Biodiversité a permis le lancement d'actions pérennes et structurantes sur le long terme, ainsi que des opérations ponctuelles. Ce programme pluriannuel s'articule selon 3 objectifs stratégiques :

- connaître la biodiversité locale,
- préserver et gérer le patrimoine naturel,
- sensibiliser le grand public.

Il regroupe plusieurs thématiques et programmes opérationnels, tels que la biodiversité locale, la Charte orléanaise de l'arbre urbain, la Charte Zéro Pesticide, la politique de l'eau et l'éducation, la sensibilisation à l'environnement.

Depuis la mise en œuvre du plan biodiversité, 16 sites remarquables sur le territoire d'Orléans, plus le parc de la Charbonnière dont une partie est propriété de la Ville d'Orléans, soit 600 ha, font l'objet de suivis de la faune et la flore. Ce travail permet d'enrichir continuellement les bases de données et cartographies des sites et habitats, permettant ainsi d'en objectiver la gestion.

Depuis 2014, les données biodiversité sont intégrées au Système d'Information Géographique de la Mairie, pour utiliser, en interne, ces éléments de connaissance.



1. Parc de l'Étuvée
2. Les Groues
3. Parc Pasteur
4. Jardin de la Vieille Intendance
5. Jardin de l'Hôtel Groslois
6. Jardin de l'Évêché
7. Parc Jacques Boucher
8. Parc Anjorant
9. Île Charlemagne
10. Jardins des Plantes
11. Parc Léon Chesnault
12. Parc du Moins Roux
13. Château Calot
14. Parc des Montées
15. Parc Floral
16. Allée des Sapins - Bois de Concy



SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ

Au sein de la trame verte et bleue régionale, le territoire d'Orléans est composé d'une mosaïque de milieux favorables à l'accueil et aux déplacements des espèces.



Orléans offre chaque année de nouvelles découvertes. Au total, de 2008 à 2014, ont été recensées :

- 1 582 espèces d'insectes
- 13 espèces d'amphibiens (80 % de la batrachofaune connue dans le Loiret)
- 7 espèces de reptiles (60 % des espèces connues dans le Loiret)
- 131 espèces d'oiseaux, dont 96 espèces nicheuses
- 16 espèces de chauves-souris (espèces identifiées et groupe d'espèces)

CHIFFRE CLÉ

1 749

espèces animales et végétales différentes sont présentes à Orléans, soit +371 espèces recensées entre 2012-2014. Parmi les oiseaux, présents sur le territoire, 93 espèces recensées se reproduisent à Orléans.

Mieux connaître pour mieux protéger

ACTION 1



UN TRAVAIL COLLECTIF

Le Plan Biodiversité d'Orléans mobilise, autour d'objectifs communs, tous les acteurs du territoire qui contribuent à enrichir la connaissance de la biodiversité urbaine :

- les gestionnaires de l'espace public, les institutions (ONCFS, ONEMA...),
- les décideurs,
- les habitants, les jardiniers amateurs des jardins partagés et familiaux,
- les associations (APNE) : Loiret Nature Environnement (LNE), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et SCEVE (Structurer la concertation sur l'environnement, le cadre de vie et les évolutions du quartier Banner-Châteaudun-Dunois)...
- ainsi que les professionnels de la connaissance et de la protection de la nature (les bureaux d'études Biotope, le laboratoire d'Éco-entomologie, l'Institut Appliquée et les Pêcheurs de Loire).

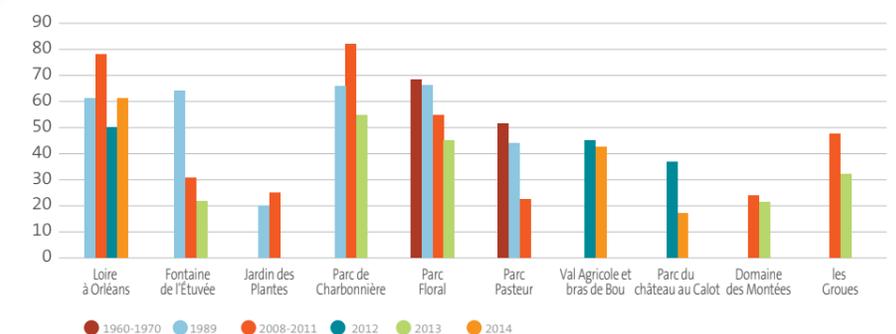
LES OISEAUX COMMUNS, INDICATEUR NATIONAL POUR LA BIODIVERSITÉ

Le parc de Charbonnière est le plus riche, avec 55 espèces recensées, suivi par le Parc Floral avec 46 espèces. Les arbres remarquables du Parc Floral abritent dans leurs cavités de nombreuses espèces cavicoles, comme le Gobemouche gris, la Sittelle torchepot, le Rouge-queue à front blanc ou le Grimpereau des jardins. Le Loiret et le Dhuy accueillent le Martin-pêcheur et la Galinule poule d'eau.

Si les chiffres affichés (voir graphique ci-dessous) montrent une certaine érosion de la biodiversité au Parc de l'Étuvée et au Parc Floral, il faut tenir compte des conditions météorologiques défavorables notamment du printemps 2013 avant de confirmer cette tendance : les oiseaux repérés au chant ont été moins contactés en 2013, et seules les prospections ultérieures permettront de savoir si des espèces ont réellement déserté ces espaces verts.

L'indicateur STOC ne peut être renseigné pour l'année 2015, car il n'y a pas eu de suivi avifaune cette année.

Évolution de la richesse spécifique de l'avifaune sur 10 sites remarquables propriétés de la Ville d'Orléans (période de reproduction)

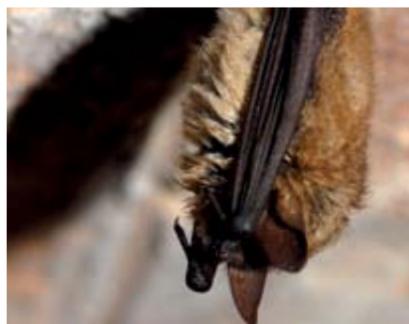


Source : LNE 2014

AXE 2 : PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LA NATURE SOUS
 TOUTES SES FORMES

ACTION 1
Mieux connaître pour mieux protéger
**LE SUIVI DES
 MAMMIFÈRES**

Les **chauves-souris** étudiées depuis 2008 au moyen d'écoutes nocturnes et de prospections comptent au **total 16 espèces et groupes d'espèces, dont 4 d'intérêt européen**. Elles sont présentes en ville aussi bien en période d'activité qu'en période hivernale, durant laquelle elles trouvent refuge dans les nombreuses caves et les bâtiments aux conditions favorables à leur hibernation. Les effectifs de chauve-souris hibernant sur certains sites, situés au Nord de la ville, sont en augmentation depuis le début des suivis en 2008.



De nouveaux espaces verts ont aussi été prospectés : le **campus universitaire, le parc Anjorant et le Jardin des Plantes, fréquentés par les pipistrelles, la noctule commune et des oreillardes**. Les spécialistes des chauves-souris ont arpenté la Cathédrale d'Orléans, qui offre de nombreuses possibilités d'accueil pour les chauves-souris et héberge, au moins, une colonie de Pipistrelle commune pendant la période de mise bas (juin à août).


**PROTECTION D'ESPÈCES
 REMARQUABLES**

Début juin 2015, une colonie mixte de Sterne naine (87 couples) et de Sterne pierregarin (13 couples) s'est à nouveau installée sur la grève en amont du pont Thinat. **Les sternes sont des espèces d'intérêt communautaire, strictement protégées au niveau national** et très sensibles au dérangement car nichant à même le sol.

Leur nidification reste un phénomène exceptionnel en milieu urbain et les oiseaux doivent bénéficier d'une quiétude absolue jusqu'au mois d'août, terme de leur nidification. C'est pourquoi la Mairie d'Orléans, avec son Muséum et Loiret Nature Environnement installent chaque année des panneaux afin de matérialiser une zone de protection pour la nidification des sternes. Près de 150 jeunes ont été menés à l'envol sous la surveillance de LNE.


**UN SITE REMARQUABLE
 ET D'INTÉRÊT MAJEUR
 (NATURA 2000) :
 L'ÎLE CHARLEMAGNE**

La base de loisirs de l'Île Charlemagne présente une valeur patrimoniale, environnementale, récréative, éducative et socio-économique importante pour la Ville d'Orléans et son agglomération.

La municipalité poursuit les opérations de gestion et de contrôle des espèces indésirables afin de garantir le maintien des activités de baignade et de voile sur le plan d'eau.


PERSPECTIVES

Avec le soutien du Conseil régional, au titre de l'appel à projet « Actions pour le Maintien de la Biodiversité et la Restauration des Écosystèmes » (AMBRE), un projet de réhabilitation et de valorisation du Rio de l'Île Charlemagne et de ses abords a été étudié.

Des travaux sont prévus sur la partie aval du Rio pour préserver la biodiversité locale (habitats naturels remarquables, espèces d'intérêt communautaire et patrimonial), les continuités écologiques à l'échelle de l'agglomération orléanaise et les usages (activités sportives et aquatiques). Un temps d'échange et de communication avec les usagers sera programmé et une demande d'autorisation auprès des services d'État sera déposée en 2016.

**SENSIBILISATION
 À LA BIODIVERSITÉ**

La Mairie d'Orléans propose aux Orléanais de nombreux rendez-vous pour échanger autour du thème de la nature en ville.

Des sorties naturalistes sont organisées avec Loiret Nature Environnement et des stands lors de manifestations, telles que la Foire aux Plantes, la Saint-Fiacre... permettent de sensibiliser à la gestion au naturel de son jardin, aux herbes spontanées...



Afin d'informer au quotidien les Orléanais à la préservation de la nature en ville, **plusieurs panneaux ont été implantés** dans les parcs, les quartiers d'Orléans et en bord de Loire. Un parcours pédagogique, dédié à la biodiversité et la gestion écologique, a également été implanté au parc de la Fontaine de l'Étuvée.



Avec le soutien de la région Centre-Val de Loire, la **Plaine de Jeux du Belneuf** a été aménagée avec un parcours ludique sur la biodiversité, des installations démonstratives et pédagogiques pour la biodiversité comme des hôtels à insectes, des nichoirs, des gîtes à chauves-souris, des tas de bois pour la petite faune, une prairie fleurie et un jardin de filtration qui récupèrera les eaux de pluie des toitures.

Mieux connaître pour mieux protéger
ACTION 1

À l'occasion de la COP21, les « solutions fondées sur la nature » et leurs actions pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique ont été mises en valeur au niveau national.

La Ville a, à ce titre, participé à des colloques et des publications avec Plante et Cité, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, le CEREMA et la DREAL Centre. Une journée technique sur la nature en ville a été co-organisée avec Plante et Cité dans le cadre du concours « Capitale française de la Biodiversité 2015 ».

**LA CONNAISSANCE
 DE LA BIODIVERSITÉ**

D'autres acteurs agissent également en faveur d'une meilleure connaissance de la biodiversité et sur les effets de la nature en ville. On peut citer l'AOJOF (Association Orléanaise pour Jardins Ouvriers et Familiaux), dont la démarche et les actions nous ont été présentées par son président, Monsieur Ferrail : règlement intérieur et charte de bonnes pratiques incitant au non-usage des produits phytosanitaires, invitant au compostage des déchets verts ; liens avec la FREDON et Loiret Nature Environnement pour expliquer et promouvoir les méthodes alternatives de culture ; création d'une mare pédagogique au sein du Groupe Abbé Lemire au nord-est d'Orléans, pour faire découvrir cet éco-système et ses effets ; mise en place de ruches, d'animations dans et autour des jardins.

La réouverture du site est programmée pour le début du mois de juin 2016.

Le rucher pédagogique du Jardin des Plantes a été équipé, fin 2015, de deux bases connectées « Label Abeille », afin de suivre à distance et en temps réel les données (température, humidité, luminosité, poids) de deux ruches.


**À LA DÉCOUVERTE
 DES ABEILLES**

La Ville poursuit les animations autour du rucher pédagogique qui a accueilli, en 2015, 199 enfants venus assister aux présentations et aux conseils donnés par le Centre d'Études Techniques Apicoles. Ce dernier gère le rucher tout au long de l'année et assure la récolte du miel : 300 kg en 2015.

AXE 2 : PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LA NATURE SOUS
 TOUTES SES FORMES

ACTION 2

Gérer de manière écologique l'espace public

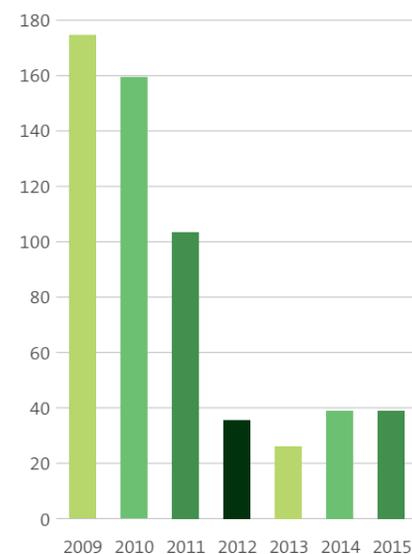
CHARTRE ZÉRO PESTICIDE

Les pratiques actuelles au sein des services sont en adéquation avec le contexte réglementaire imposant l'interdiction du recours aux produits phytosanitaires par les collectivités locales d'ici le 1^{er} janvier 2017 (loi Labbé).

Depuis la signature de la **Charte zéro pesticides** en 2009, les services de la ville ont **réduit de près de 80 % l'usage de produits phytosanitaires, passant de 180 kg en 2009 à 40 kg en 2015.**

En 2014 et 2015, on note cependant l'augmentation de la consommation de fongicides et insecticides suite d'une part, à l'endommagement des serres par la grêle, exposant les productions aux agressions extérieures et d'autre part, à la nécessaire maîtrise du végétal dans les cimetières.

Quantité de matière active phytosanitaire utilisée sur les espaces entretenus par la Mairie (kg)



Parc de l'Étuvée : installation d'une éolienne et gestion de la mare

Le **Parc de la Fontaine de l'Étuvée** est géré de manière écologique. Cette gestion dite « différenciée » a pour but de mettre en place un entretien raisonné de l'espace public, sans pesticide, tout en laissant la nature s'exprimer.



À l'été 2009, puis 2010, la mare s'est retrouvée asséchée. Ces assèchements sont liés à une déconnexion d'une partie du bassin versant amont du fait de travaux réalisés ces dernières années (fouilles archéologiques, construction de bâtiments et voiries au nord du parc...). Ils ont été préjudiciables à la faune remarquable.

Pour éviter de nouvelles périodes d'assèchement de la mare, il a été décidé de réaliser un forage pour capter l'eau de la nappe de Beauce. Ce forage est actionné par une éolienne et ne sera utilisé qu'en cas de risque d'assèchement. Une gestion alternative des eaux pluviales est mise en place. Les eaux de toitures des bâtiments déjà construits ou en projet et les eaux récupérées au niveau d'un parking en sous-sol (eau de nappes perchées) sont et seront également récupérées

afin d'alimenter la mare, limitant ainsi les prélèvements dans la nappe de Beauce.



Cette mare, envahie par les roseaux, a fait l'objet d'une opération de fauchage en 2015 (30 tonnes de végétaux exportées pour restaurer son aspect paysagé initial).

DES INITIATIVES ASSOCIATIVES

Le jardin partagé dans le quartier de La Source est géré par l'association « les Jardins Plaisir d'Adélaïde », pour favoriser la rencontre des habitants dans une démarche participative et citoyenne, contribuer à la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle du quartier. L'association propose aussi aux écoles, aux centres de loisirs et aux associations de quartier une parcelle de terrain à cultiver dans une démarche éducative et développer ainsi des actions éco-citoyennes en faveur de la biodiversité (jardinage biologique, gestion des déchets et de l'eau...).


ACTION 2

Gérer de manière écologique l'espace public

Parc de Charbonnière : site remarquable majeur

Le parc de Charbonnière est un site remarquable et d'intérêt majeur à l'échelle de l'agglomération. La Mairie est propriétaire de ce parc forestier et le gère en collaboration avec l'ONF. La gestion forestière a pour objectif de préserver la biodiversité et les habitats remarquables, tout en garantissant l'accès et l'accueil d'un public nombreux, conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement.



Dans cet esprit, les 3 mares du parc ont été restaurées en 2014, avec le soutien financier de la Région Centre, afin de favoriser, sur le long terme, la biodiversité riche et singulière qu'elles accueillent (amphibiens, reptiles, odonates et coléoptères aquatiques, flore). Un bilan a été réalisé en 2015, démontrant l'intérêt de l'intervention vis-à-vis de l'entomofaune (les insectes).

CHIFFRE CLÉ

60

espèces de coléoptères carabidés recensées entre 2013 et 2015 sur la mare du château de Charbonnière dont 7 espèces d'intérêt patrimonial.



PROTECTION BIOLOGIQUE INTÉGRÉE (PBI)

Afin de favoriser la faune en ville, des hôtels à insectes auxiliaires, des gîtes à chiroptères et des nombreux nichoirs sont implantés sur l'espace public et dans les parcs et jardins.

Ce dispositif de nichoirs est aussi utile pour la Protection Biologique Intégrée (PBI) et notamment la lutte contre la processionnaire du pin. La chenille processionnaire cause des dommages aux arbres puisqu'elle consomme les aiguilles des pins et des cèdres. Cet insecte ravageur pose également des problèmes de santé publique car la chenille possède des poils urticants qui peuvent provoquer des réactions allergiques cutanées, respiratoires ou encore oculaires. Dans le cadre d'une lutte préventive, des nichoirs à mésanges ont donc été installés sur des conifères de l'espace public, pour que les oiseaux se nourrissent des chenilles processionnaires durant l'hiver ([un document d'information est en ligne sur le site internet www.oreans-agglo.fr](http://www.oreans-agglo.fr)).

Des abris à insectes ont également été installés au Jardin Jacques Boucher et au Jardin de la Vieille Intendance. Ces abris accueilleront des papillons, des coccinelles, des abeilles et des chrysopes, qui réguleront naturellement les ravageurs des plantes des jardins.

La pyrale du buis est apparue à Orléans en 2014. La chenille de ce lépidoptère se nourrit exclusivement du feuillage des buis provoquant des dégâts parfois irréversibles sur ces plantes. Dès l'apparition de ce nouveau ravageur, la Ville s'est lancée dans l'étude SaveBuxus pilotée par l'Astredhor et Plante et Cité. Dans ce cadre, des essais de produits biologiques (*Bacillus thuringiensis* et nématodes) ont pu être expérimentés à la roseraie J Dupont et un piégeage phéromonal a été mis en place sur des espaces tests. Aujourd'hui, la Mairie d'Orléans installe des nichoirs à mésanges, utilise des produits biologiques à base de bactéries (BT) et continue le piégeage pour lutter efficacement contre cet organisme nuisible en développement.



ACTION 1

Pérenniser la charte des achats publics durables

LES ACHATS DURABLES REPRÉSENTENT PLUS DE LA MOITIÉ DES ACHATS

Dès 2005, la Ville a adopté une « charte des achats publics durables ». Elle définit ce qu'est un achat responsable.

Les marchés publics « durables » de la Ville d'Orléans en %



- Pourcentage de marchés intégrant des clauses ou critères environnementales et/ou sociales
- Pourcentage du montant global de ces marchés par rapport à l'ensemble des marchés

CHIFFRE CLÉ

173 660 heures

Depuis l'intégration des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Ville, 173 660 heures en cumulé ont été réalisées, ce qui représente une moyenne de 20 000 heures par an.

Évolution du nombre de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics de la Mairie d'Orléans



Depuis 2007, la prise en compte des objectifs du développement durable dans les achats publics d'Orléans connaît une dynamique très positive. En 2014, 52 % des marchés publics, soit +7 points par rapport à 2013, représentant 57 % du montant global des marchés (plus de 29 M€ sur 52 M€) intègrent le développement durable.

À titre d'exemple, pour les travaux réalisés dans le cadre de la Convention Territoriale Argonne, le nombre d'heures d'insertion professionnelle était de 35 189 au 31 décembre 2015, soit 2 660 heures réalisées. Ce dispositif a bénéficié à 5 candidats supplémentaires en 2015.

En 2015, les exemples les plus courants pour lesquels la Mairie a exigé des performances environnementales ou sociales portent sur :

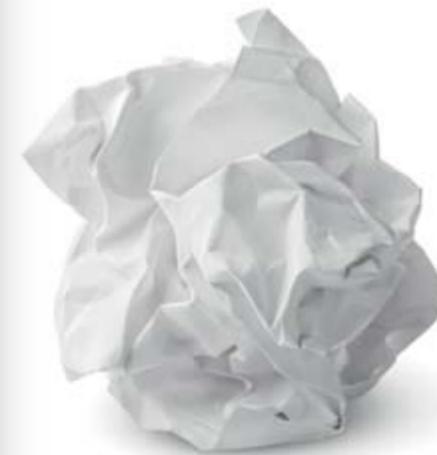
- les travaux de voirie et d'espaces verts,
- les prestations d'entretien ménager qui servent de support à des prestations d'insertion professionnelle,
- les travaux de rénovation, de reconfiguration de bâtiments.

La Direction de la Commande Publique, en collaboration étroite avec la Maison de l'Emploi et la référente insertion à la Ville d'Orléans, augmentera le volume d'heures d'insertion dans les marchés publics notamment de services.



LA REMISE EN PEINTURE DES CHALETs DE NOËL

En 2015, la remise en peinture de 30 chalets de Noël a fait l'objet d'un marché d'insertion sociale et professionnelle, permettant d'employer des personnes durablement exclues du marché du travail. Ces travaux ont été réalisés par la régie de quartier RESPIRE pour un montant de 8 000 €.



LA MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION DU PAPIER

Poids du papier consommé par la Mairie d'Orléans (en tonnes)



DÉMATÉRIALISATION

En 2015, le nombre d'envois de courrier par voie dématérialisée a diminué et ne représente que 8,5 % des courriers envoyés. Cela s'explique partiellement par l'envoi en 2015 des cartes d'électeurs suite aux modifications des périmètres des bureaux de vote, et par une mutation de l'organisation interne au cours de l'année, ce qui a provoqué une perte de certaines habitudes de travail au sein des services. Les envois sont variables et dépendent étroitement des pratiques de chaque agent.

Envois mails par les services de la Mairie	Total des mails	Total des courriers envoyés par la Mairie	Courriers dématérialisés envoyés par la Mairie en %
2012	32 364	220 388	14,69 %
2013	20 370	206 230	8,99 %
2014	22 291	177 872	12,53 %
2015	17 777	209 219	8,50 %

Source : Service courrier Mairie

ACTION 2
Mieux trier les déchets en interne et lors des événements

Depuis 2011, la consommation de papier se réduit au sein de la mairie. Le passage du grammage 80g au 70g en 2013 a réduit de 4 tonnes la quantité de papier utilisé.

Pour un nombre de pages égal mais un poids de feuille réduit, le tonnage de papier utilisé par la Mairie a été réduit de 20 % par rapport à 2006. Depuis l'attribution, en 2013, du marché ayant pour objet la fourniture de papiers pour copieurs et imprimantes, les services de la Ville n'utilisent que du papier 100 % recyclé ou certifié PEFC ou FSC.

En 2015, dans le cadre du protocole d'accord sur les droits syndicaux, la Ville a mis, à disposition des représentants du personnel, des tablettes surface Pro pour développer la consultation dématérialisée des rapports présentés au sein des instances paritaires. De même, les élus ont été dotés de tablettes, permettant la dématérialisation des dossiers soumis aux conseils municipaux.

LE TRI DES DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS DE LA MAIRIE

À LA CRÈCHE, ON TRIE ET ON RECYCLE

Les structures « petite enfance » pratiquent le tri sélectif (carton/verre...). Elles sont équipées de poubelles dédiées pour réaliser le tri au quotidien et les bidons de produits d'entretien bénéficient d'un ramassage spécifique dans les crèches. Des ateliers pédagogiques autour des plantations sont programmés tout au long de l'année et quelques crèches ont installé un composteur dans le jardin de l'établissement. Le recyclage et la transformation d'objets du quotidien permettent la création d'objets de décoration.

Depuis 2011, la collecte du papier et du carton pour la collectivité est assurée par l'association d'insertion Le Tremplin. En 2015, l'association a collecté 35 tonnes de papier, -2 tonnes par rapport à 2014.

Depuis 2010, le prestataire « Collecti'sable » a été retenu dans le cadre d'un marché passé par l'Agglo afin de valoriser les résidus de balayage de voirie. 95 % des balayures*, composées de sables, graviers... font l'objet d'une valorisation matière qui est remise sur le marché. 100 % des déchets inertes (gravats) font également l'objet d'une valorisation par Véolia pour ensuite être revendus.

*Compositions des balayures :
- 90 % : matière minérale (gravier, sable, limon, argile)
- 8 % : matière organique (feuilles mortes)
- 2 % : déchets (plastique, métaux, papiers, cartons...)



La collecte des déchets verts en porte à porte a concerné 519 foyers (17 % des orléanais de plus de 75 ans). 152 foyers supplémentaires par rapport à 2014 ont pu bénéficier du dispositif.

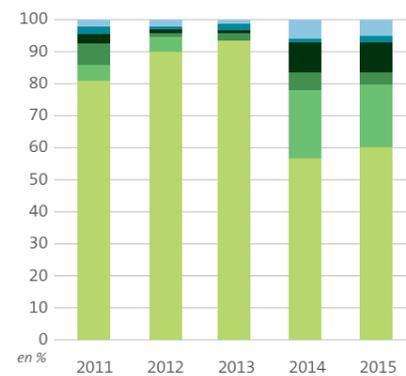
AXE 4
 S'ÉPANOUIR
 À TOUT ÂGE

ACTION 1
Poursuivre le programme de réussite éducative
DISPOSITIF DE RÉUSSITE ACTIVE

Les différentes actions du dispositif de réussite éducative mises en place à Orléans ont pour objectif une amélioration de la situation éducative et scolaire d'enfants en difficultés. **Le pari de ce projet est d'associer enfants, parents et référents** pour mettre en place des parcours définis par les équipes pluridisciplinaires composées d'acteurs de l'action sociale, de l'Éducation Nationale et de la Ville.

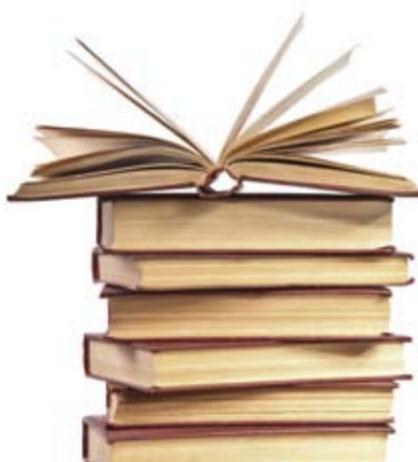
En 2015, **622 parcours** ont été initiés dont 46 % ont été achevés. Le taux d'achèvement est en baisse par rapport à l'année précédente, soit 3 points de moins.

Le parcours de réussite éducative a concerné **535 familles, soit 65 familles de plus qu'en 2014**. La durée d'un parcours est passée de 14 mois en 2014 à 11 mois en 2015.

Motifs de sortie du dispositif (%)


- Objectif atteint
- Pas d'assiduité aux rendez-vous
- Refus de l'enfant de continuer
- Relais droit commun
- Refus de la famille de continuer
- Déménagement

Source : Mairie Orléans - Pôle Prévention Réussite



Niveau en fin de dispositif	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Faibles lecteurs	14 %	13 %	11 %	12 %	9 %	10 %
Moyens lecteurs	37 %	38 %	45 %	33 %	33 %	34 %
Bons lecteurs	46 %	43 %	37 %	53 %	48 %	53 %
« zone dangereuse »	4 %	6 %	6 %	2 %	10 %	3 %

En 2015, **85 % des parcours sont positifs**, dont 20 % de relais vers le droit commun, on note une augmentation par rapport à l'année précédente (en 2014, 78 % des parcours étaient positifs, dont 21 % de relais au droit commun).

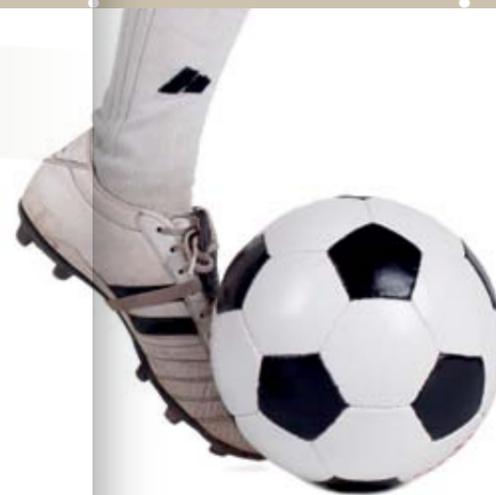
En 2015, l'action **Coup de Pouce Clé** se trouve toujours impactée par la mise en place des modifications des horaires liés à la réforme des rythmes scolaires. Des parents ont refusé l'action, qui leur générait trop de déplacements. L'item « Refus de la famille de continuer » est restée à 9 %.


CLUBS COUP DE POUCE

Les Clubs coup de pouce Clé font partie du dispositif de réussite éducative mis en place à Orléans. Ils font l'objet d'une évaluation approfondie en fin de dispositif. On évalue alors les progrès des enfants par rapport à la lecture. La quasi-totalité des enfants dans ces clubs sont considérés comme étant sortis de la « zone dangereuse » par rapport à la lecture. Les parents et professeurs interrogés sont satisfaits du dispositif.

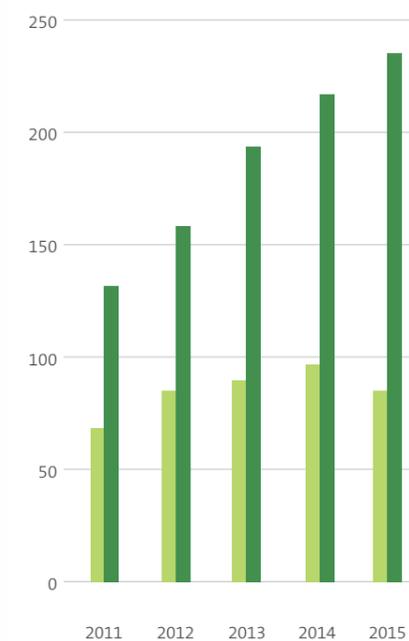
Les quelques enfants encore « en zone dangereuse » sont ceux qui n'ont pas acquis les mécanismes de lecture et de compréhension d'un texte, qui ont gardé la certitude de « ne pas être capable d'apprendre ».

La part des enfants encore dans cette « zone » diminue : 90 % des enfants sont sortis de la « zone dangereuse ».


ACTION 2
Renforcer le partenariat avec les associations sportives et culturelles

Depuis plusieurs années, la Mairie d'Orléans soutient financièrement l'engagement des clubs sportifs en matière de développement durable. Ainsi, une bonification sur la subvention de fonctionnement a été créée en 2010 et représente aujourd'hui une **enveloppe de plus de 13 000 €**. En 2015, **236 actions** ont été soutenues soit + 8 % par rapport à l'année 2014.

C'est ainsi **83 clubs** qui ont bénéficié de cet accompagnement en faveur du Développement Durable.



- Nombre d'associations sportives ayant obtenu une subvention avec bonus DD
- Nombre d'actions mises en œuvre

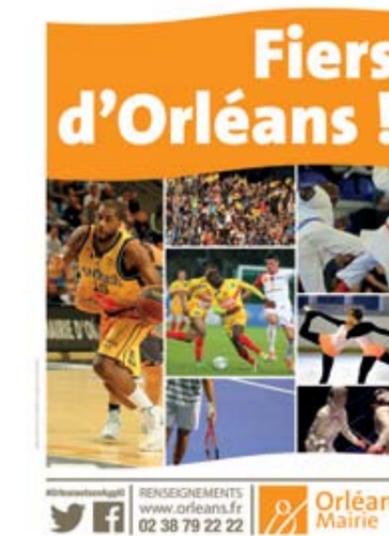
Source : Mairie Orléans - Direction des sports

Le travail de refonte des conventions d'objectifs, engagé avec les clubs de haut niveau, intègre lui aussi une dimension



durable importante et va ainsi encourager les clubs conventionnés à réaliser de nouvelles actions. Les dispositifs sportifs de la Mairie d'Orléans jouent aussi un rôle essentiel dans l'accès au sport pour le plus grand nombre.

En 2015, l'École Municipale d'Initiation Sportive a une nouvelle fois permis à plus de **1 500 enfants**, âgés de 4 à 16 ans, de



Orléans Mairie

pratiquer une activité sportive tous les mercredis. Pendant les vacances scolaires, la structure a accueilli les 4-11 ans dans le cadre de stages sportifs d'une semaine.

Enfin, Orléans Dynamique et le Programme Equilibre et Bien Être fusionnent pour devenir **Orléans Mouv'**. Ce dispositif d'animation sportive dans les quartiers a ainsi accueilli plus de **500 enfants** pendant les vacances scolaires.

Le dispositif pour adulte, **Orléans Vous Coach** a, quant à lui, proposé une trentaine de sections sportives aquatiques, nautiques et terrestres et compte **790 adhérents**.

Vivre ensemble à Orléans - Sport et handicap a une nouvelle fois accueilli une vingtaine de sportifs en situation de handicap lors d'activités hebdomadaires ou de stages durant les vacances.

CHIFFRE CLÉ
83

clubs soutenus financièrement.

ACTION 3

Améliorer la qualité de vie de tous les habitants

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS ET À L'ESPACE PUBLIC

Entre 2009 et 2013, la Ville d'Orléans a amélioré sa note au classement (qui fait référence en matière d'accessibilité), soit une progression de 3,8 points en 5 ans (source : Association des Paralysés de France). Le rang occupé au classement s'explique par la progression plus rapide des autres villes.

Classement APF	2009	2010	2011	2012	2013
Note sur 20 d'Orléans	8,8	11,5	11,9	12,3	12,6
Place sur 100 villes (préfectures)	73	48	50	67	78

Source : Association des Paralysés de France

Cadre de vie et politique locale : simplifier la ville aux personnes en situation de handicap

- Des aménagements ponctuels sont réalisés dans les quartiers afin de répondre aux besoins des usagers : surbaissement des trottoirs, amélioration des accès aux domiciles, création de places de GIG/GIC. Chaque année un budget de 100 000 € leur est dédié.
- Dans le cadre du projet de requalification et d'embellissement du centre ancien : installation de 9 plans d'information déchiffrables par tous y compris les malvoyants. Leur réalisation s'est faite en concertation avec les associations de malvoyants.
- Afin de codifier les logements sociaux accessibles aux PMR, un guide méthodologique conçu en 2007, en partenariat



avec l'APF et l'AFM a été mis en place. À ce jour, 98 logements sont référencés comme adaptés ou accessibles (226 logements dans l'agglomération), 10 bailleurs sociaux sont concernés. Les principes retenus sont l'accès aux parties communes, l'autonomie d'accès à l'entrée principale, l'automatisme des portes d'entrée, les notions de circulation à l'intérieur du logement, les critères d'utilisation des équipements (WC, baignoire, douche, lavabo...).

Les équipements

La problématique de l'accessibilité des écoles et des équipements sportifs et culturels aux personnes à mobilité réduite est intégrée lors des travaux de restructuration des établissements.

La Ville d'Orléans a commandé plusieurs audits pour assurer le recensement des Établissements Recevant du Public (ERP) soit 200 équipements communaux. L'estimation des travaux s'élève à 10,8 M€ TTC (valeur 2015). Une attention particulière a été donnée à la diversification des secteurs : éducation 53 %, culture 14 %, domaine communal 8 %, jeunesse 6 %, social 4 %, sport 15 %.

FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ

Diagnostic en santé

La Ville d'Orléans a participé activement à

PERSPECTIVES

L'agenda d'accessibilité programmée a été adopté au conseil municipal de février 2016. Ce document confirme l'engagement de la Ville d'Orléans dans la mise en accessibilité de ses équipements publics.

l'organisation de réunions publiques, ouvertes à tous, et de réunions de professionnels socio-médicaux, paramédicaux dans le cadre du diagnostic en santé effectué par l'Observatoire Régional de Santé. L'Agence Régionale de Santé a fait réaliser celui-ci en vue de la construction du nouveau Contrat Local de Santé à l'échelle de l'agglomération.

Ouverture de Maisons de Santé Pluridisciplinaire

Afin de garantir l'accès à des services de santé de proximité, la Mairie a décidé, avec ses partenaires, notamment l'Agence Régionale de Santé, de créer des **Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP) dans les quartier de l'Argonne et de La Source**. Ces MSP permettent d'accéder, dans un même lieu, à différents professionnels de santé.

La Maison de Santé Pluridisciplinaire Liliane Coupez de l'Argonne, d'une superficie de 655 m², a ouvert ses portes le 5 janvier 2015 et compte 19 praticiens.

PERSPECTIVES

À La Source, la Maison de Santé Pluridisciplinaire Simone Veil a ouvert en janvier 2016, des programmes similaires sont à l'étude pour le centre-ville et Saint-Marceau.



ACTION 4

Conforter une nouvelle politique RH en Mairie

FAVORISER LA DIVERSITÉ ET LA MIXITÉ

L'intégration des travailleurs handicapés

La lutte contre toutes les formes de discrimination est une priorité de la Mairie d'Orléans. Dès 2006, cette volonté est inscrite dans son Agenda 21 : « Faciliter la ville aux personnes en situation de handicap, c'est faciliter la vie de tous ».

Il n'existe pas de postes réservés aux travailleurs handicapés : tous peuvent être pourvus dès lors que le handicap est compatible avec les missions du poste ; ce sont les compétences qui sont privilégiées.

Le taux de travailleurs handicapés au sein des services de la Ville est stable depuis 2012 (8,09 % en 2014). Ce taux est supérieur au taux moyen national pour la fonction publique territoriale 4,64 % (données au 31/12/2013).

Les aménagements de postes des agents en situation de handicap se poursuivent :

- achat de logiciel pour personne utilisant la langue des signes,
- achat de logiciel pour déficients visuels,
- achat de mobilier de bureau adapté,
- achat de prothèses auditives,
- mise à disposition de cartes de parking.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le **dispositif de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap relève d'un traitement de prise en charge au cas par cas** auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et selon les actions engagées. Le montant de la subvention attribuée en 2014 aux actions de la Ville a été de 7 306 € (17 366 € en 2013).

Entre 2008 et 2012, **Orléans a consacré, par l'intermédiaire du FIPHFP, près de 1,5 million d'euros au maintien dans leur emploi des personnes en situation de handicap.**



Les sollicitations auprès des ESAT et EA ont ainsi été multipliées par 5 entre 2008 et 2014 (87 650 € de marchés en 2008, pour 400 970 € en 2012, 470 640 € en 2013 et 508 781 € en 2014).

Chaque année une plaquette est distribuée dans les bulletins de paie afin d'inciter les travailleurs handicapés à se faire reconnaître afin de pouvoir mettre en place les solutions adaptées à leurs besoins.

Depuis 2006, la Ville s'est engagée dans un processus de **sensibilisation de l'ensemble de ses agents à la problématique du handicap et de la discrimination**. D'abord à l'attention des managers, puis en 2007 et 2010 pour tous les agents.

746 agents ont suivi depuis 2009 des formations spécifiques de sensibilisation aux différents handicaps, dont 81 agents sur les 5 dernières sessions de 2013-2014.

L'égalité femmes-hommes à compétences équivalentes

Effectif de la Mairie d'Orléans	2009	2010	2011	2012	2013	2014
% de femmes	59,4	60	60,6	61	61	62
% de femmes en catégories A	57	58,4	57,5	59	62	60

Source : Mairie d'Orléans - DRH

Le statut de la fonction publique garantit un égal traitement des fonctionnaires quel que soit leur sexe, mais des écarts en termes de rémunération peuvent encore être constatés.

La Commission Intégration et Handicap (CIH), commission pluridisciplinaire regroupant l'ensemble des acteurs internes impliqués dans la politique de maintien dans l'emploi, étudie les possibilités de reclassement professionnel des agents en situation de handicap. Elle propose aux agents, devenus inaptes à leurs fonctions, des formations et des bilans de compétence afin de leur permettre d'intégrer un poste compatible avec leur état de santé. En 2014, la CIH s'est réunie 8 fois et a étudié **153 dossiers** (50 de plus qu'en 2013).

La Mairie d'Orléans a régulièrement recours aux ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) et aux EA (Entreprises Adaptées) permettant aux personnes ayant un handicap important de continuer une activité professionnelle.

ACTION 4

Conforter une nouvelle politique RH en Mairie

Ces écarts s'expliquent notamment par le plus grand nombre de femmes travaillant à temps partiel, ainsi que par une proportion plus faible des femmes dans les filières techniques, ainsi que dans les métiers plus qualifiés et mieux rémunérés.

Le taux de femmes parmi les postes de catégorie A est passé de 57,5 % en 2011 à **60 % en 2014**, soit une augmentation de 2,7 points.

Toutefois, elles restent plus nombreuses à travailler à temps incomplet : 77 % des agents à temps incomplet sont des femmes. L'écart de rémunération est de 9,8 % en 2013. Il est au niveau national, pour l'année 2010 de 18 % (source : INSEE).



Le bilan social 2014 intègre un rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes. Ce rapport soumis pour avis au Comité Technique, fera l'objet d'un plan d'actions concerté avec les partenaires sociaux dans l'objectif de réduire les inégalités.

La réduction des discriminations, notamment envers les femmes, étant une responsabilité de tout employeur, de nouvelles actions sont programmées afin :

- ▶ d'intégrer 40 % de personnes de chaque sexe pour les membres de l'administration à la CAP.

- ▶ de résorber l'emploi précaire notamment pour la direction de l'éducation dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les postes étant essentiellement à temps partiel et occupés par des femmes.

En matière d'accusation de harcèlement moral et/ou sexuel présumé il existe une procédure, interne à la DGA RH, de conduite d'entretiens qui sert de fil conducteur et permet d'objectiver les faits évoqués par une succession d'entretiens et de rapports écrits.

Cette dernière a fait l'objet d'une actualisation concertée avec le groupe de travail sur les risques psychosociaux (RPS) notamment pour tenir compte des nouvelles dispositions légales et réglementaire en matière de harcèlement. Elle a été validée par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en mai 2013.

PRÉVENIR LES RISQUES D'ACCIDENTS AU TRAVAIL

Les indicateurs mentionnés dans le rapport santé et sécurité des conditions de travail 2015 font état d'une évolution positive des actions de prévention, renforcées depuis 2012.

Par rapport à 2014 les accidents au travail constatés sont en baisse :

- ▶ Une baisse de 10 % des accidents de travail et de trajet avec arrêt.
- ▶ Un taux de fréquence (27,77) en baisse et un taux de gravité (0,72) stable par rapport 2014.
- ▶ Une baisse de 9 % du nombre total d'accidents par rapport à l'année 2014.
- ▶ Une stabilité du nombre total de jours d'arrêt (accidents de travail et accidents de trajet) déclarés en 2015 (2 634 jours) par rapport à 2014 (2 671 jours).

- ▶ 77 % des accidents de travail sont liés au comportement des agents (inattention lors des déplacements notamment, utilisation d'équipement de protection individuelle non adaptés, non-respect des consignes de sécurité mais ce dernier indicateur est en progrès depuis l'été 2015).

RISQUES ROUGES

La diminution des « risques rouges » constitue toujours l'un des objectifs poursuivis par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Au mois de novembre 2015, 7 « risques rouges » étaient identifiés (pour 24 en 2014) dont la totalité inscrits dans le programme annuel de prévention 2016.

CHIFFRES CLÉS

37

enquêtes accidents de travail ont été menées en 2015 par le responsable hygiène et sécurité (19 enquêtes en 2014) et les membres du CHSCT après avis des membres de la commission d'imputabilité.

-9 %

du nombre total d'accidents par rapport à 2014.



La démarche de prévention des risques psychosociaux, adoptée par le CHSCT en novembre 2013 a été poursuivie en 2015 avec notamment la création d'un comité de Qualité de Vie au Travail en charge du diagnostic RPS et de la mise en œuvre du plan d'actions. Le groupe de travail est composé, de la Direction générale, de membres du CHSCT dont les représentants du personnel, du médecin de prévention, de la conseillère en économie sociale et familiale et du responsable hygiène et sécurité.

Un programme annuel de prévention des risques professionnels a été adopté par le CHSCT en novembre 2015.

Ce document réglementaire, prescrit par le décret du 10 juin 1985 modifié, prévoit l'ensemble des actions en matière d'Hygiène et de Sécurité qui seront menées en 2016.

Conformément à la réglementation, des assistants de prévention ont été nommés par Direction Générale Adjointe et par secteur d'activité afin d'assurer un relais pour le suivi de la politique de prévention et des observations formulées par les membres du CHSCT et le service hygiène et sécurité.

ACTION 4

Conforter une nouvelle politique RH en Mairie

PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION

Adopté par le CHSCT en novembre 2014, il a permis la mise en œuvre en 2015 de formations de sensibilisation santé, hygiène et sécurité auprès de 3 Directions (Espace public, Éducation et Patrimoine) en matière de risques professionnels et équipements de protection individuelle.

Les 15 sessions planifiées auprès de 500 agents ont été réalisées par la cellule santé du service santé et qualité de vie au travail de la Direction des relations humaines.

CHIFFRE CLÉ

44

études de postes réalisées conjointement par le pôle prévention des risques professionnels et le médecin de prévention (37 en 2014).

ACTION 1

Privilégier la solidarité entre générations

L'ANIMATION : UNE OPPORTUNITÉ D'OUVERTURE CULTURELLE

Depuis 2010, à l'initiative du service des Aînés et en collaboration étroite avec la Direction des Relations Publiques, un programme d'activités et d'animations itinérantes sur les 3 logements-foyers est élaboré, chaque année, pour la découverte culturelle d'une ville, d'un pays, initialement d'une ville jumelée, puis désormais au fil des envies. En 2015, le Portugal était à l'honneur avec différents temps forts (exposition, ateliers fabrication d'objets, conférences, déjeuner inter-foyers dans un restaurant de spécialités...) et une réception de clôture à l'Hôtel Groslot, le 21 décembre.



FAVORISER L'INSERTION ET LES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Que ce soit au travers des animations proposées en logements-foyers ou en ville, une attention toute particulière est accordée aux temps d'échanges avec d'autres publics.

Quelques exemples :

- **Distribution à domicile, sur deux quartiers, d'une partie des ballotins de chocolats** offerts aux personnes de 75 ans et plus, confiée à l'Association AIDER, et à l'Association Cap Bannier (association d'aide aux personnes en souffrance psychologique).
- **Contribution d'une personne suivie, dans le cadre de son parcours d'insertion RSA, et de 3 retraités**, en qualité de collaborateurs bénévoles à l'organisation des animations sur les quartiers.
- **Accueil de stagiaires sur l'ensemble des pôles et établissements du Service** : soit 51 élèves de tout niveau associés aux actions et projets en cours.
- **7^{ème} édition des Mini-Olympiades**, entre des résidents inter-foyers et enfants du Centre de Loisirs, au Gymnase de la Belle Arche à Saint-Pryvé Saint-Mesmin, en collaboration avec l'association SIEL BLEU.
- **Accueil à la Résidence Isabelle Romée**, de janvier à juin, d'enfants de l'école maternelle Bourdon Blanc sur le Temps d'Activités Périscolaires.

► **Mise à disposition à la Résidence Alice Lemesle de deux appartements pour l'Association UNISCITÉ**, dans le cadre d'une action, portée par l'Agglomération et différents partenaires locaux, afin de promouvoir le service civique. 16 jeunes volontaires ont été ainsi accueillis notamment avec un axe de lien social avec les aînés : Programme National « Intergénéreux » dans la résidence du 1^{er} avril au 30 septembre. Une 2^{ème} promotion est présente depuis le 15 novembre (événements partagés dans la résidence, visites de convivialité, préparations culinaires et dégustations partagées, visites, sorties en commun...).

► **Rencontres et interventions de résidents** dans le cadre d'un projet partenarial foyer Alice Lemesle/école primaire du Nécotin (chansons et contes de Noël).

► **Ateliers de sensibilisation** aux outils informatiques avec des lycéennes de Sainte-Croix-Saint-Euverte.

► **Soirée Country**, en présence des familles à la Résidence René Thinat.

► **À l'occasion de la Fête des Voisins** : animations et buffet à la Résidence Alice Lemesle et visite d'exposition et apéritif à la Résidence Isabelle Romée.

► **Agenda Seniors** : sortie Journée découverte de La Loire à Châteauneuf sur Loire, organisée prioritairement en faveur des personnes âgées d'Orléans non imposables.



ACTION 2

Préserver la mixité sociale par le logement



LE BOUCLIER LOGEMENT POUR LES PLUS DE 62 ANS

Mis en place depuis le 1^{er} janvier 2012 par Les Résidences de l'Orléanais, le « **bouclier logement** » bénéficie aux locataires âgés de plus de 62 ans et occupant au plus un T2.

Ce dispositif, qui trouve son origine dans la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, vise à aider au **maintien à domicile des seniors disposant de revenus modestes**. Il permet que le loyer, sans les charges et après déduction de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), reste supportable pour les seniors et n'excède pas 20 % des ressources mensuelles du locataire concerné. Le montant du « bouclier » peut varier de 3 à 156 euros.

CHIFFRE CLÉ

83 345 €

En 2015, le montant du bouclier a atteint 83 345 €, pour 122 bénéficiaires. Ce qui représente une moyenne de 57 € par bénéficiaire et par mois.

LA POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DES LOGEMENTS SOCIAUX

La part des logements sociaux à Orléans s'est stabilisée à un niveau de 27,6 % (source : État).

Un quota de 20 % de logements sociaux a longtemps été assuré. Au vu du dernier PLH3, approuvé en novembre 2015, le taux annuel est désormais fixé à 15 % des logements construits.

ACTION 3

Lutter contre l'exclusion



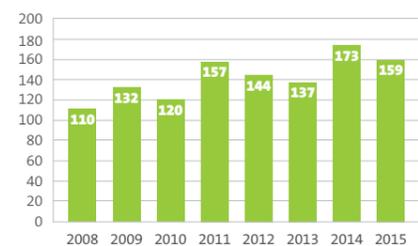
LA SOLIDARITÉ ACTIVE

Exemple de l'épicerie sociale

En 2015, 66 % des personnes bénéficiaires du dispositif ont atteint au moins 75 % de leurs objectifs fixés durant leur admission.

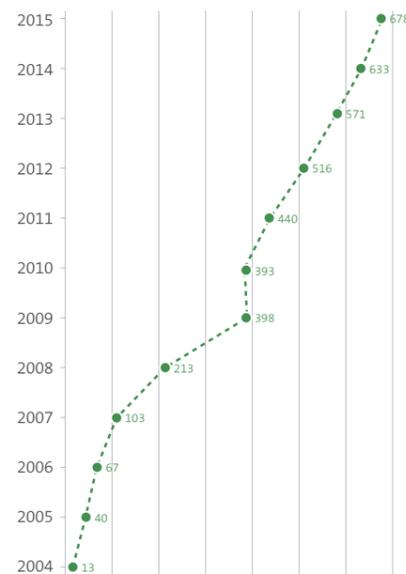
L'activité constatée est en diminution : 411 personnes ont été accueillies en 2015 (475 personnes en 2014) soit 159 familles (173 en 2014).

Nombre de familles accueillies à l'espace solidarité



Domiciliation administrative

Tout public en situation régulière sur le territoire français et ayant un ancrage sur la commune peut bénéficier d'une domiciliation administrative auprès du CCAS dès lors qu'il est sans domicile stable. Cette domiciliation permet l'accès aux droits (CNI, prestations sociales, couverture médicale etc.). À Orléans le nombre de personnes ayant bénéficié d'une domiciliation en 2015 est de 678, soit +7 % (633 personnes en 2014).



LE DISPOSITIF D'ACTIONS POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Depuis la création en 2011 du « pack de première urgence » pour les femmes en détresse qui viennent de quitter le domicile conjugal, 138 femmes victimes de violence ont pu bénéficier d'une aide.

En 2015, le CCAS a accordé 47 aides à des femmes victimes de violence.

Composition du « pack » : un chèque alimentaire pour couvrir les besoins de première nécessité, un bon de transport de 10 voyages et une aide en espèce de 100 €, pour, par exemple, ouvrir un compte bancaire et financer la consultation médicale.

L'affiche des dispositifs spécifiques pour les femmes victimes de violence est largement distribuée aux partenaires associatifs, bailleurs sociaux, direction de l'éducation.



LA MAIRIE : MOTEUR DE L'INSERTION

La Mairie d'Orléans dispose d'une politique d'insertion et d'emploi volontariste qui vise à impulser et à soutenir les initiatives génératrices d'emplois et à favoriser l'accès et le retour à l'emploi des Orléanais, notamment ceux issus des quartiers prioritaires.

Nombre de demandeurs d'emplois sur la commune d'Orléans (catégorie A, B et C)	
2 007	7 855
2 008	8 343
2 009	10 346
2 010	10 723
2 011	11 112
2 012	11 070
2013	12 120
2014	13 067
2015	13 516

Source : STMT - Pôle emploi, Dares, traitement DIRECCTE Centre

Plusieurs actions sont soutenues :

RENDEZ-VOUS POUR L'EMPLOI - RVPE : une marque au service des usagers et des entreprises du territoire

Un concept flexible qui se décline en rendez-vous thématiques afin de :

- Faciliter et multiplier les rencontres entre chercheurs d'emploi et entreprises du territoire.
- Garantir la proximité et l'écoute de la collectivité à l'égard de ses usagers et de ses entreprises.
- Être un canal de recrutement à part entière qui doit permettre de satisfaire le besoin en compétences de l'entreprise.

Couvrir l'ensemble du territoire de l'Agglo avec des actions sur le champ de l'emploi.

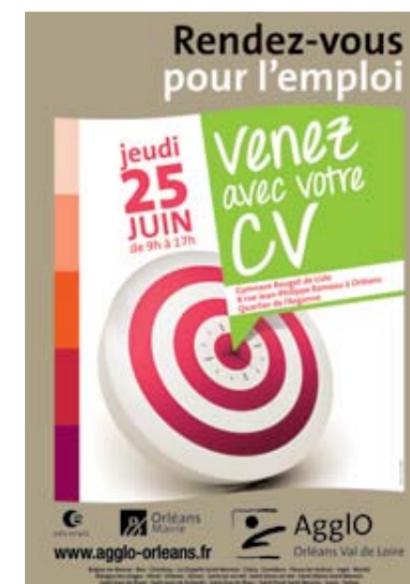
En 2015, ce sont 2 RVPE « type forum » qui se sont déroulés sur le territoire :

Rendez-vous pour l'Emploi de l'Argonne - juin 2015

Éléments de bilan : 42 stands, 51 entreprises exposantes (avec un taux de renouvellement de 45 %), 446 offres recensées, 880 visiteurs.

Rendez-vous pour l'Emploi de La Source - octobre 2015

Éléments de bilan : 45 stands, 46 entreprises exposantes (avec un taux de renouvellement de 33 %), 819 offres recensées, 616 visiteurs.



2 000 emplois 2 000 sourires

La Ville et l'Agglo ont apporté leur soutien à l'organisation de l'édition 2015 de ce forum à destination des jeunes en recherche d'emploi ou de stage. Plus de 5 000 jeunes présents.

ACTION 4

Favoriser l'insertion par l'emploi sur le territoire

Dispositif d'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics

Concernant les marchés publics de la Ville, En 2015, le nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre de marchés publics a atteint 27 021 heures (soit 6 077 heures de moins qu'en 2014). Ce recul s'explique en partie par la diminution du nombre de marchés de voirie de la Ville d'Orléans. 97 personnes ont pu en bénéficier.

Après une prolongation du dispositif Zone Franche Urbaine (ZFU), créée en 2006 et qui devait expirer au 31 décembre 2014, celui-ci se poursuivra jusqu'en 2020 (calée sur celle du contrat de Ville) sous une forme revisitée en vigueur depuis le 1^{er} janvier dernier. Il est dénommé « territoires entrepreneurs ».

Les chiffres de l'INSEE (dernier recensement le 01/01/2012) font état de 154 établissements dont 58 créations et transferts depuis sa création.

Les entreprises répondant aux critères de la ZFU et bénéficiant des exonérations sont au nombre de 54, 330 emplois au total, dont 50 donnent lieu à exonération (dernier recensement services fiscaux - dernier trimestre 2013).

Suivi des dispositifs

Taux de sorties positives par dispositif	2011	2012	2013	2014	2015
École de la 2 ^e Chance d'Orléans Val de Loire	40,8 %	40 %	50 %	50 %	52 %
Association Orléans Insertion Emploi (OIE)	57,9 %	44 %	55 %	59 %	54 %
Planet ADAM Orléans (ouverture fin 2011)	33,44 %	92 %	72 %	41 %	30 %
Association Tremplin		25 %	21,43 %	nc	28 %
Solembio		63 %	51,7 %	nc	nc

ACTION 1

Maintenir un bilan budgétaire positif pour Orléans, mais des contraintes financières croissantes

2015 : CONSERVER DES MARGES DE MANŒUVRE POUR POURSUIVRE LES INVESTISSEMENTS

Avec 43 millions d'euros d'investissement réalisés en 2015, une dette bancaire en diminution de 7,5 millions d'euros sur l'exercice, et des taux de fiscalité inchangés depuis 1996, les élus d'Orléans prouvent qu'il est possible de poursuivre les investissements sans recourir ni à la dette, ni à la fiscalité, malgré l'absence de reprise économique et les baisses de dotations infligées par l'État.

Ce choix des élus de gérer le budget municipal de façon saine et responsable, en tenant compte des diminutions de recettes subies, a permis jusqu'à présent de préserver la capacité de la Mairie à investir pour donner à la Ville les moyens de ses ambitions et répondre aux besoins quotidiens des Orléanais.

L'année 2015 est marquée par l'accélération brutale de la baisse des dotations de l'État (-3,9 M€ par rapport à 2014, contre -1,5 millions d'euros entre 2014 et 2013), ainsi que par un effort de réduction des dépenses courantes (-1,2 M€). Les charges de personnel connaissent une évolution très maîtrisée à +0,3 % (+0,2 M€), d'autant que cette évolution intègre la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires décidée par l'État, en année pleine.

Depuis 2009, les baisses successives de dotations de l'État représentent une perte cumulée de recettes supérieure à 10 millions d'euros pour la Ville d'Orléans. Rappelons qu'en application de décisions nationales, ces baisses de dotations vont s'accroître au moins jusqu'en 2017 imposant à toutes les collectivités de restreindre toujours plus leurs dépenses.

Depuis plusieurs années, la Ville d'Orléans a décidé de faire porter les efforts de réduction des dépenses sur le fonctionnement courant et de préserver l'investissement. Ainsi, en 2015, le programme d'investissement de la Mairie (43 M€) a été réalisé comme prévu, avec un financement essentiellement constitué de ressources propres (autofinancement, subventions, cessions), l'emprunt n'intervenant qu'à hauteur de 5,5 M€. A fin 2015, l'encours de la dette bancaire s'établit ainsi à 90,2 M€, en baisse de 7,5 M€ par rapport à 2014. En tenant compte de la dette non bancaire souscrite par la Ville pour le financement du nouveau groupe scolaire Bénédicte Maréchal, la dette de la Ville s'établit à 101,4 M€ à fin 2015, contre 97,8 M€ fin 2014 et 101,1 M€ fin 2013.

Avec une dette de 859 €/habitant, pour une moyenne supérieure à 1 100 €/habitant pour les villes comparables, la Ville d'Orléans reste faiblement endettée et consacre moins de 1 % de ses recettes de fonctionnement au financement de ses charges financières. La Mairie d'Orléans consacre ainsi la quasi-totalité de ses ressources au financement des actions et des projets répondant aux besoins des Orléanais, plutôt qu'au remboursement de ses emprunts.

Dans un contexte de poursuite du désengagement de l'État, la volonté de préserver des marges de manœuvre pour investir impose de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses courantes et de saisir toutes les opportunités d'évolution et de modernisation du service public (économies de fluides, isolation des bâtiments, dématérialisation des documents, digitalisation de l'administration...).

Afin de poursuivre l'investissement sans augmenter ni les impôts ni la dette, le cercle vertueux, mis en œuvre depuis 2001, est ainsi maintenu pour offrir aux Orléanais un cadre de vie de qualité.

FISCALITÉ

En 2015, dans le respect de l'engagement pris vis-à-vis des Orléanais, la Mairie d'Orléans a maintenu ses taux de fiscalité locale, taux qui restent inchangés depuis 1996. Cette stabilité des taux sur une aussi longue période constitue incontestablement une exception pour une grande ville.

► **Taxe d'habitation payée par les habitants** : taux de 20,99 %. Il convient de rappeler la politique d'abattement décidée par la Ville d'Orléans, qui permet d'alléger de 7,4 M€ le montant des impôts locaux payés par les foyers orléanais. En tenant compte de l'effet modérateur des abattements dont bénéficient les Orléanais, notamment de l'abattement général à la base applicable à tous les foyers, le taux de taxe d'habitation s'établit en réalité à 17,1 %.

► **Taxe sur le foncier bâti payée par les propriétaires (particuliers et entreprises)** : taux de 29,81 %.

► **Taxe sur le foncier non bâti payée par les propriétaires de terrains nus** : taux de 39,60 %.

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	29 346	29 682	30 658	32 251	32 401	33 697
Taxe sur le foncier bâti	41 448	42 778	44 079	45 028	45 921	46 733
Taxe sur le foncier non bâti	94	89	86	84	82	86
TOTAL contributions directes	70 888	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515



Maintenir un bilan budgétaire positif pour Orléans, mais des contraintes financières croissantes

Avec des taux d'imposition inchangés, la progression de la recette fiscale est la seule conséquence des projets et actions de la Mairie d'Orléans en faveur de l'aménagement de nouveaux quartiers d'habitat ou de bureaux. L'évolution positive de la recette fiscale de la Ville d'Orléans est donc sans incidence sur le montant des impôts locaux payés par les foyers Orléanais. **Elle traduit concrètement le dynamisme du territoire orléanais, dans un contexte de ralentissement économique.**

UNE CONTRAINTE BUDGÉTAIRE LIÉE À LA BAISSE BRUTALE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

En 2015, l'accélération de la baisse des dotations de l'État se traduit par une perte supplémentaire de ressources de 3,9 M€ (-11 % par rapport à 2014) après une baisse de 1,5 M€ en 2014 :

► **Dotation globale de fonctionnement de 30,5 M€ :**

- Dotation Forfaitaire de 27 M€ : diminution de 12 %, soit -3,7 M€,
- Dotation de Solidarité Urbaine de 3,4 M€ : progression de 1 %, soit + 0,031 M€,
- Dotation Nationale de Péréquation : la Ville d'Orléans ne perçoit plus la Dotation Nationale de péréquation (-0,2 M€),

► **Dotation Générale de Décentralisation de 0,4 M€.**

À l'horizon 2017, la baisse des dotations de l'État représentera une perte définitive de recettes de 12,8 M€ par an pour la Mairie d'Orléans, par rapport à 2013.

Dans ce contexte, la volonté de continuer à investir tout en limitant l'endettement impose de réaliser des économies sur le fonctionnement courant afin de préserver la capacité d'autofinancement.

Les bons résultats obtenus en 2015 doivent être mis en perspective avec les contraintes financières croissantes qui s'imposent à la Mairie d'Orléans.

EN 2015, 213 M€ DE DÉPENSES RÉALISÉES AU SERVICE DES ORLÉANAIS



- Frais de personnel (hors travaux en régie)
- Fonctionnement (hors travaux en régie)
- Remboursement de la dette
- Dépenses d'équipements (yc travaux en régie)
- Autres dépenses d'investissements

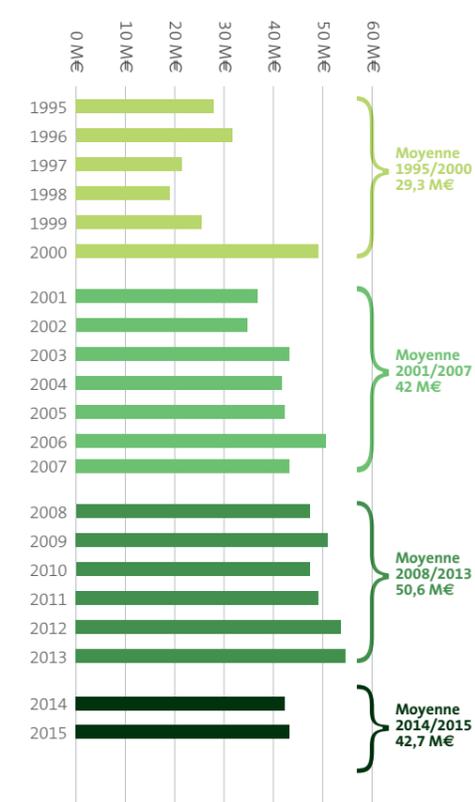
Pour la seconde année consécutive, les dépenses courantes de fonctionnement s'inscrivent en baisse, avec une évolution de -0,8 % par rapport à 2014.

Avec 43 M€ de dépenses d'équipement, l'effort d'investissement de l'exercice 2015 reste équivalent à celui de l'année 2014.

LA VOLONTÉ D'INVESTIR POUR L'AVENIR D'ORLÉANS

Avec 43 M€ d'investissements réalisés en 2015, l'effort d'investissement de la Ville d'Orléans reste donc soutenu et conforme à la stratégie définie.

Cette politique de fort investissement dans la durée a pour objectif de répondre aux besoins immédiats des Orléanais, de soutenir l'emploi et l'activité au plan local et de préparer la Ville aux enjeux du développement durable.



ACTION 1

Maintenir un bilan budgétaire positif pour Orléans, mais des contraintes financières croissantes

UNE GESTION BUDGÉTAIRE QUI PRÉSERVE LA CAPACITÉ À INVESTIR EN LIMITANT LA DETTE

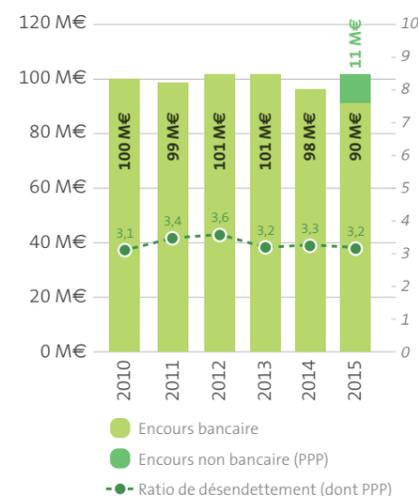
Grands équilibres du budget	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Autofinancement brut / épargne brute	32 M€	29 M€	28 M€	32 M€	30 M€	31 M€
Autofinancement net / épargne nette (1)	21 M€	18 M€	17 M€	20 M€	17 M€	18 M€
Recettes d'investissement : subventions, FCTVA, cessions (2)	15 M€	24 M€	19 M€	23 M€	22 M€	18 M€
Capacité d'autofinancement élargie (3) = (1)+(2)	36 M€	41 M€	37 M€	43 M€	39 M€	36 M€
Dépenses d'équipement : acquisitions, travaux (4)	48 M€	50 M€	54 M€	54 M€	42 M€	43 M€
Part des équipements autofinancés (3)/(4)	76 %	83 %	68 %	78 %	89 %	84 %
Financement par emprunt (5)	12 M€	10 M€	14 M€	12 M€	9 M€	6 M€
Part des équipements financés par emprunt (5)/(4)	25 %	20 %	25 %	22 %	21 %	13 %
Encours de dette au 31 décembre	100,1 M€	98,6 M€	101 M€	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€
Dettes par habitant	859 en €/hab	846 en €/hab	865 en €/hab	858 en €/hab	828 en €/hab	859 en €/hab
Dettes moyennes des villes de plus de 100 000 habitants	1033 en €/hab	1081 en €/hab	1084 en €/hab	1132 en €/hab	NC	NC

L'autofinancement brut mesure le montant des recettes courantes du budget de la Ville qui, après paiement des charges de fonctionnement (frais de personnel, maintenance, frais financiers, etc.) peut être affecté au financement des investissements. La capacité d'autofinancement élargie aux recettes d'investissement correspond à la totalité des ressources disponibles pour financer les dépenses d'équipement, sans recours à l'emprunt.

En 2015, la Ville d'Orléans a réussi à **financer 84 % de ses investissements sans emprunt**. Ce résultat est essentiellement la conséquence des efforts déployés au quotidien pour gérer de façon efficace les services municipaux, tout en développant les projets et les actions utiles aux Orléanais.

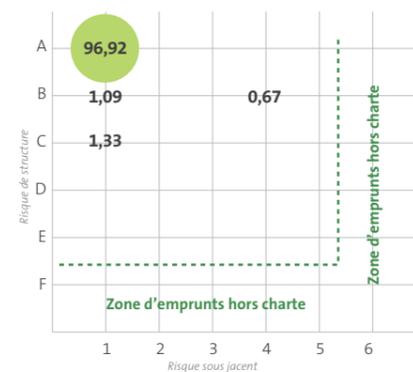
UNE DETTE FAIBLE

À fin 2015, l'encours de dette (bancaire et non bancaire) de la Ville s'établit à 101,4 M€. Avec une dette de 859 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 24 % à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1 132 €/habitant - source : DGFIP 2013). Cette dette, intégralement constituée de prêts traditionnels à taux fixes ou à taux variables, ne comprend aucun emprunt toxique.

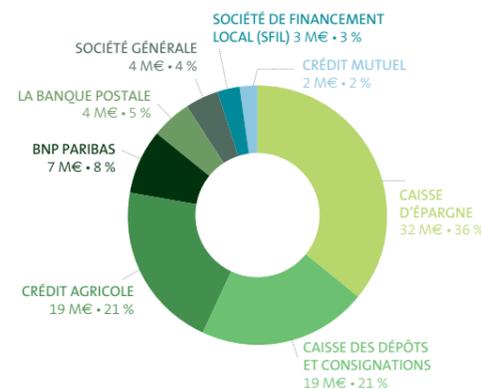


Selon les critères de la charte GISSLER (classification des prêts des collectivités selon leur niveau de risque), 96,92 % de l'encours de dette bancaire de la Ville est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.

Charte GISSLER - Dette bancaire



À fin 2015, la dette de la Ville se répartit ainsi que suit :



La capacité de désendettement d'Orléans représente 3,2 années d'épargne brute, pour un indicateur communément admis autour de 10 ans pour les villes comparables.

Pour la Mairie d'Orléans, la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes, qui passe par des choix courageux, constitue un véritable enjeu pour l'avenir. Les actions et projets de développement durable impulsés par la Mairie (économies d'énergie et d'eau, développement du chauffage par biomasse, dématérialisation des documents...) concourent quotidiennement à cet objectif.

ACTION 2

Impliquer systématiquement les citoyens aux projets de la ville

CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET POLITIQUE DE PROXIMITÉ

Pionnière dans le domaine de la politique de proximité avec une rédaction participative de son Agenda 21 Local dès 2004, la Mairie d'Orléans avait adopté en 2008 une **Charte de Participation Citoyenne**, qui précisait l'articulation et la complémentarité entre la démocratie représentative et la démocratie participative, ainsi que le rôle des citoyens et des élus.

Orléans a réaffirmé, avec l'adoption d'une nouvelle Charte de la Participation Citoyenne en 2014, la proximité comme socle de l'action municipale. En redéfinissant sa politique de proximité avec 6 Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ), elle s'est ouverte aux personnes habitant ou travaillant sur le quartier et au monde associatif et économique.

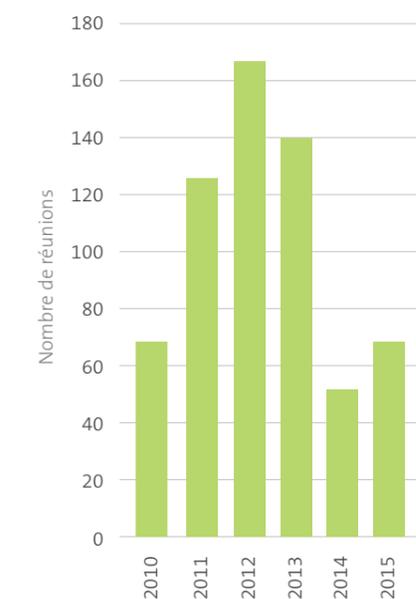
En 2015, la Mairie d'Orléans a franchi une étape supplémentaire en créant le **service Vie Citoyenne**. Véritable expert de la concertation, son rôle est d'accompagner mais également de valoriser les actions des ateliers des Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ), de piloter les concertations en lien avec les projets importants de la ville (Carmes, Les Groues...) et de proposer des modes de participation innovants afin d'inciter tous les citoyens à s'exprimer.

LE JARDIN ENCHANTÉ D'ALICE

Cette année, se sont impliqués de jeunes acteurs dans l'élaboration des projets, tels que le jardin enchanté d'Alice, rue des Jacobins. Deux classes de CM2 de l'école du Nécotin ont pris part au projet depuis l'expression de leurs besoins et envies jusqu'à la conception d'une maquette du futur jardin.

Dans le cadre de sa politique de proximité, la Mairie a organisé, en 2015, **70 réunions publiques de concertation** et a accompagné les conseils consultatifs de quartier qui se sont réunis 136 fois en réunions plénières ou en ateliers. Début juillet, le Maire est venu à la rencontre des habitants des 6 quartiers, à l'occasion des assemblées générales des Conseils Consultatifs de Quartier.

Nombre de Réunions Publiques



Source : DVQDL

cheminement piétons place St Charles, la création d'un espace vert à l'angle de la rue Parisie et de la rue de Bourgogne, ou encore l'aménagement de la place Adolphe Cochery.

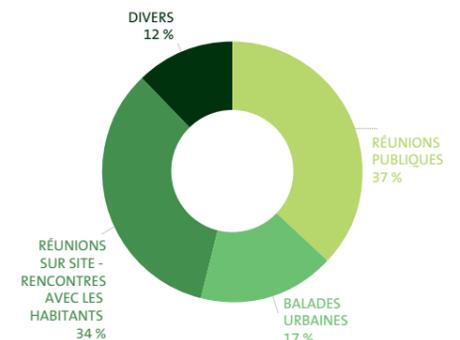


Création d'une piste à contre-sens, rue Théophile Naudy



Aménagement de la traversée piétonne, sud pont Joffre

Répartition des différents dispositifs de concertation en 2013



ACTION 3

Développer les partenariats avec la recherche et l'enseignement supérieur

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

► L'accueil de l'université au centre-ville se poursuit

Une étude de faisabilité (0,019 M€) a été lancée pour l'opération Campus Madeleine qui devrait accueillir, à terme, un nouveau pôle d'enseignement supérieur pour 2 000 étudiants, renforçant la présence de l'Université en cœur de ville.



CHIFFRE CLÉ

120

logements étudiants supplémentaires en centre-ville dans le quartier Dessaux

► **L'Université pluridisciplinaire d'Orléans** accueille plus de 15 000 étudiants, 2006 personnels dont 1 106 enseignants-chercheurs sur un Campus constitué également du CNRS (583 personnels), du BRGM (580 personnels) et de l'INRA (210 personnels). Pour soutenir cette vitalité, l'AggLO a attribué entre autres des aides à la fondation de l'Université, au STUDIUM ainsi qu'au projet Orléans Grand Campus (0,085 M€).

► **Une unité d'odontologie au sein du CHRO** : face à la dégradation forte de la démographie des chirurgiens-dentistes, l'AggLO, en concertation avec le Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du Loiret et les collectivités territoriales, a souhaité favoriser le recrutement de praticiens néoformés sur le territoire. C'est pourquoi en 2015, l'AggLO a contribué au financement (50 K€) d'une unité

d'odontologie au sein du CHRO qui aura pour vocation d'accueillir en stage et de former des étudiants.

LA PROMOTION DE LA FILIÈRE VÉGÉTALE

► OPEN AGRIFOOD

Le 18 et 19 novembre 2015, l'Open Agrifood, rendez-vous International de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Distribution Responsables, s'est déployé sur une trentaine de sites de la Ville d'Orléans. Il a permis de réunir tous les acteurs économiques de la chaîne, du champ à l'assiette, pour répondre aux enjeux de l'agriculture, de l'alimentation et de la distribution de demain.



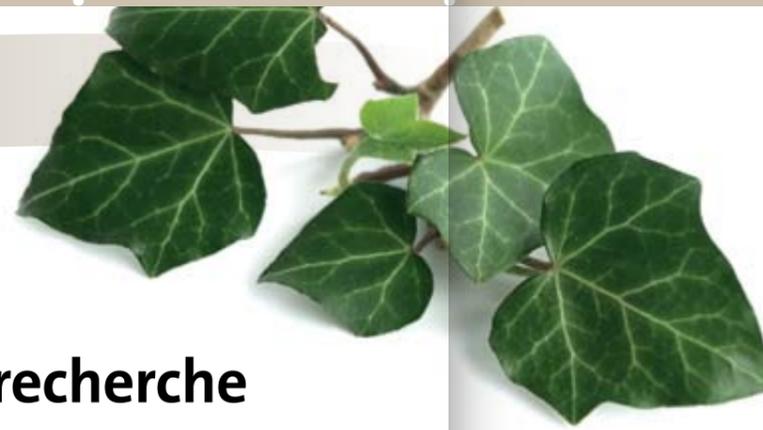
PERSPECTIVES

En 2016, l'AggLO poursuivra son soutien à l'Université d'Orléans et aux laboratoires de recherches ainsi qu'aux pôles de compétitivité et au cluster Nékoé.

CHIFFRE CLÉ

1 200

congressistes, acteurs économiques de l'agro-chaîne, ont participé les 18 et 19 novembre 2015 à la deuxième édition d'Orléans Open Agrifood.


ACTION 4

Étendre la coopération internationale en matière de Développement Durable

LE PARTENARIAT ORLÉANS/PARAKOU

Depuis 1993, les Mairies de Parakou (Bénin) et d'Orléans unissent leurs efforts en terme de coopération décentralisée par le biais de conventions de partenariat triennales, déclinées en programmes d'actions annuels.

La convention de coopération 2013-2015 comprend la mise en place d'un programme de 11 actions inscrites dans 6 domaines d'intervention. Le financement apporté par la Mairie d'Orléans est de 102 810 € soit 16 % du financement du programme (coût global du programme : 644 112 €).

► Quelques actions menées en 2015 :

ACTION 1 : Traitement et valorisation des déchets ménagers en compost



L'objectif est de contribuer au développement économique local, à l'amélioration des conditions d'hygiène et de la qualité de vie des habitants de Parakou par la mise en place, à titre expérimental, d'une unité de compostage. Cette unité de compostage a fonctionné jusqu'à fin 2015. Mais, la teneur organique des déchets n'étant pas assez riche pour permettre à une unité de compost d'être viable économiquement à

grande échelle, l'ensemble des partenaires du projet a décidé d'arrêter cette action et d'expérimenter la transformation des sachets plastique en pavés autobloquants depuis décembre 2015.

Pilotes du projet : Association orléanaise GEVALOR et association parakoise PLANÈTE CONTACT.

	Tonnes de déchets traités	Tonnes de compost produit	Nombre d'emplois créés
Résultats 2010-2012	467 t	8,5 t	7
Résultats pour 2013	422 t	8,99 t	3 emplois supplémentaires
Résultats pour 2014	425,80 t	10,350 t	Maintien des effectifs
Résultats pour 2015	511,52 t	12,100 t	Maintien des effectifs

ACTION 2 : Transformation et recyclage des sachets plastiques en pavés autobloquants

Lancement, à titre expérimental, d'une nouvelle action de transformation et de recyclage des sachets plastique en pavés autobloquants, utilisables pour des routes ou terrasses.



ACTION 3 : Formation du personnel de la Mairie de Parakou aux techniques d'accueil du public et à la rédaction administrative



PERSPECTIVES

La convention 2013-2015 arrive à échéance. Au regard des résultats positifs, les deux villes, d'un commun accord, ont souhaité poursuivre ce partenariat en signant une nouvelle convention de partenariat pour la période 2016-2018. Cette convention comprend la mise en place d'un programme de 12 actions, déclinées en 6 axes d'intervention (développement durable, valorisation du tourisme et du patrimoine local, francophonie, suivi et évaluation du programme d'actions/appui à la gestion locale, santé, jeunesse).

CHIFFRES CLÉS

77,77 %

du programme d'actions est réalisé (6 actions terminées, 2 actions seront terminées en mai 2016 et une en juillet 2016).

60,59 %

du budget annuel a été consommé.



ACTION 5

Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous

CHIFFRES CLÉS

9,5 Mm³

d'eau prélevés soit +2,15 % par rapport à 2014

8,78 Mm³

d'eau vendus, dont 6,64 Mm³ d'eau aux Orléanais (une augmentation de 0,34 Mm³ en 1 an) et 2,14 Mm³ aux communes voisines.

-25 %

Baisse de 25 % de la consommation d'eau depuis 2002.

95,22 %

des clients sont désormais facturés via la télé-relève.

ACCÈS À L'EAU POUR TOUS : DISPOSITIFS D'AIDES POUR LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

CHÈQUE Ô

Depuis 2012, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Orléans attribue des chèques Ô dans le cadre des aides facultatives, de manière complémentaire aux autres aides. Ce dispositif est mis en place dans le cadre d'une convention signée avec l'Orléanaise Des Eaux.

En 2015, 3 dossiers ont été instruits pour un montant d'aide de 600 €.

Par ailleurs, 9 dossiers ont été instruits dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL). 458 € d'abandon de créance par l'Orléanaise des Eaux et 209 € de participation financière du Conseil Départemental du Loiret.

MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la mise en place sur le territoire d'une **tarification progressive et incitative** permet aux habitants d'accéder aux premiers litres d'eau consommés (entre 0 et 40 m³ par an) à un coût moins élevé, soit **0,67 €HT/m³ en 2015** (contre 0,65 €HT/m³ en 2012).

La consommation d'eau par habitant a connu une légère hausse en 2015 (154 litres/jour/habitant + 10 litres/jour/habitant) pour le territoire d'Orléans, en raison notamment des conditions climatiques de l'été 2015.

Eau consommée sur le territoire d'Orléans (en m³ hors vente en gros aux autres communes)



Source : Orléanaise des Eaux

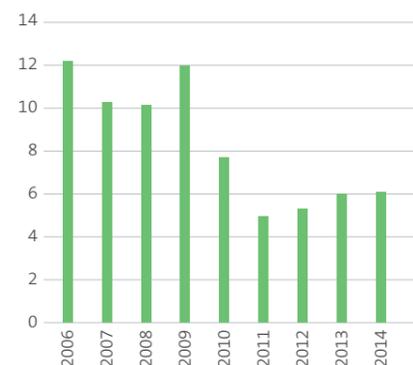
Des dispositifs sont mis en place pour limiter la consommation d'eau :

1- disposer d'un réseau performant

L'Indice Linéaire de Perte (ILP) est un indicateur pertinent du volume perdu. L'ILP est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau, hors linéaires de branchements.

En 2013, l'Orléanaise des Eaux a déployé **155 capteurs acoustiques**, afin de faciliter la détection des fuites et ainsi améliorer le rendement du réseau.

Indice linéaire de perte (m³ d'eau / km / jour / « perdus »)



2- Équiper les compteurs de la télé relève

En 2015, **95,22 %** des clients sont désormais facturés via la télé-relève.

Ces compteurs « communiquant » permettent aux abonnés de gérer au plus juste leur consommation d'eau, d'être informés des fuites détectées par email, SMS, etc. De plus, chaque abonné peut consulter sa consommation quotidienne dans son espace client sur le site Internet de l'Orléanaise des Eaux.

Le coût global de l'opération pour l'Orléanaise des Eaux est de l'ordre d'1 M€.

3- Mettre en place des compteurs de sectorisation

En 2015, l'Orléanaise des Eaux a déployé **26 débitmètres sur des points stratégiques du réseau de distribution**. Cette sectorisation du réseau et son suivi en temps réel permettront de mieux appréhender le fonctionnement du réseau et en particulier d'identifier les secteurs sujets à des fuites.

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX

En 2015, l'Orléanaise Des Eaux a réalisé de **nouveaux travaux** :

- le remplacement des membranes d'ultrafiltration à l'usine du Val.
- l'étude sur l'implantation d'un système de traitement déferrisation/démanganisation à La Source.

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Suite à la mise en service en 2013 de deux forages (F5 et F6) dans le champ captant de l'Oiselière, la mise en œuvre des mesures de protection prescrites par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de juillet 2013 a été finalisée par la Mairie.

Sept forages de particuliers, situés dans le périmètre de protection rapprochée, ont été mis aux normes en 2014 et en 2015. Cette opération a été complétée par une campagne d'analyses des eaux souterraines.

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL DES CAPTAGES DU VAL

Huit forages de prélèvements alimentent la Ville d'Orléans, dont les trois forages du Val qui figuraient en 2009, suite à la loi Grenelle, dans la liste des 507 captages prioritaires à préserver à l'échelle nationale.

La zone de protection de l'aire d'alimentation de ces captages prioritaires du Val (arrêté préfectoral en date du 5 juillet 2013) correspond à une surface de **6 500 ha** répartie sur les communes de Darvoy, Férolles, Jargeau, Olivet, Orléans, Saint-Denis-en-Val, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc et Sandillon.

Le **contrat territorial**, programme de 23 actions pour la période 2014/2017, vise à **maintenir la qualité de l'eau des captages**. Il a été signé en 2014 entre la Ville, la Chambre d'Agriculture, le concessionnaire eau potable et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et a **débuté sa mise en œuvre**.

LE CONTRAT TERRITORIAL

En 2015, plusieurs actions ont été lancées, notamment pour le volet agricole du contrat avec la mise en place d'essais culturaux, la prise de contact, des réunions d'information des agriculteurs et l'envoi de messages de conseils techniques.

ACTION 5

Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous

PROTÉGER LA SANTÉ ET SUIVRE LA QUALITÉ DE L'EAU

➤ Test eau sans chlore à La Source

L'eau potable distribuée à Orléans est de très bonne qualité grâce aux nombreux investissements réalisés. Il est à présent possible d'envisager de réduire voire de supprimer la présence du chlore dans l'eau. Un sondage réalisé en 2011 auprès des Orléanais indiquait que 30 % des personnes interrogées mettaient en avant le goût du chlore comme cause d'insatisfaction.

Orléans a expérimenté en 2014 et 2015 sur le quartier de La Source, à l'exception du secteur de l'hôpital et des rues adjacentes, la **distribution d'une eau potable dont la concentration de chlore a été réduite**, afin d'en améliorer le goût tout en maîtrisant les risques sanitaires. Cette pratique existe déjà dans d'autres pays européens mais c'est une première en France.

Cette initiative a été menée par l'Orléanaise Des Eaux et encadrée par l'Agence Régionale de la Santé. L'opération a fait l'objet d'un suivi rigoureux durant l'expérimentation. Le choix de développer et d'étendre cette expérimentation sur d'autres quartiers sera soumis à l'aval du comité scientifique en 2016.

➤ Suivi de la qualité de l'eau potable distribuée

213 analyses microbiologiques et physico-chimiques ont été effectuées en 2015 par l'Agence Régionale de Santé sur l'eau destinée à la consommation humaine. L'eau délivrée à la population est d'excellente qualité avec 100 % de conformité bactériologique et 100 % de conformité physico-chimique (+3,3 points pour ces derniers paramètres par rapport à 2014).


ACTION 5

Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous

► Suivi de l'eau de baignade à l'île Charlemagne

Ce site « naturel » aménagé en base de loisirs accueille près de 200 000 personnes par an. Le profil des eaux de baignades, réalisé depuis 2012 et mis à jour chaque année, révèle une qualité d'eau excellente (paramètres microbiologiques) pour les sept dernières années.



La municipalité poursuit les opérations de gestion et de contrôle des espèces indésirables visant à garantir le maintien des activités de baignade et de voile sur le plan d'eau tout en conservant l'intérêt et les fonctionnalités écologiques de ce site, en bordure de Loire.

Afin de limiter les dysfonctionnements, qui entraînent parfois la fermeture du plan d'eau pendant quelques jours en période estivale, la Mairie d'Orléans a travaillé sur l'année 2015 à la construction d'un cahier des charges en vue de la réhabilitation du plan d'eau.

► Suivi de la qualité de l'eau de la Loire

Les résultats qui continuent de s'améliorer en 2013 en matière de macro invertébrés, ne sont pas connus pour 2014. Alors que les résultats en ce qui concerne les diatomées s'améliorent en 2014 par rapport à 2013. Il est difficile d'expliquer les changements d'une classe de qualité d'une année sur l'autre : beaucoup de paramètres rentrent en ligne de compte dont évidemment l'hydrologie et la température.



Macroinvertébrés (IBGA)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Jargeau	12	13	13	16	18	18	ABS*
Meung/Loire	14	18	14	15	18	15	ABS*
Diatomées (IBD)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Jargeau	13,1	14,5	11,4	18,4	12,4	7,8	12,4
Meung/Loire	12,1	14,7	10,7	16,1	12,8	10,6	12,6

Qualité (arrêté Janvier 2010)

	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Macroinvertébrés	>=15	15>.>=13	13>.>=9	9>.>=6	<6
Diatomées	>=17	17>.>=14,5	14,5>.>=10,5	10,5>.>=6	<6

Source : DREAL Centre - *ABS : Il n'y a pas eu d'analyses invertébrés sur toute la partie amont de la Loire, en cause l'hydrologie particulièrement défavorable en 2014 de la Loire, prélèvement tardif (novembre 2014 pour les diatomées). Les niveaux d'eau ne permettaient plus les prélèvements de macro-invertébrés à cette période d'où l'absence de données entre St Satur et Meung sur Loire.

La qualité biologique de l'eau de Loire est variable selon les indicateurs suivis. Cependant l'état écologique global du milieu est donné par le moins bon des indices biologiques (incluant les poissons) et ceci en cohérence avec la physico-chimie.

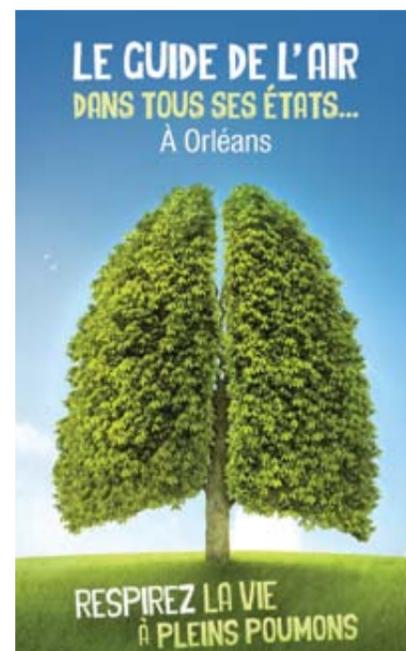
Afin d'assurer la restauration de la qualité de l'eau, les grands objectifs et les priorités, sont déclinées dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les programmes de mesure sur les bassins Loire Bretagne et Seine Normandie. Les actions proprement dites sont mises en œuvre au niveau local à travers des contrats de rivière, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), mais également des mesures agro-environnementales, l'épuration des eaux...

OPÉRATION « LOIRE PROPRE » : SUR LE QUAI MADELEINE

La qualité de l'eau passe notamment par l'assainissement, c'est-à-dire par « le nettoyage » de l'eau après utilisation et avant son rejet dans la Loire.

Entre 2010 et 2012 les stations d'épuration de La Source et de l'île d'Arrault ont été remises aux normes par l'agglomération. En outre, d'autres travaux permettent le traitement des boues d'épuration et contribuent à l'amélioration de cette qualité de l'eau.

Mi-2015, les travaux de réfection de la chambre à sable se sont achevés, réduisant ainsi le déversement d'effluents non traités en Loire de 60 %.

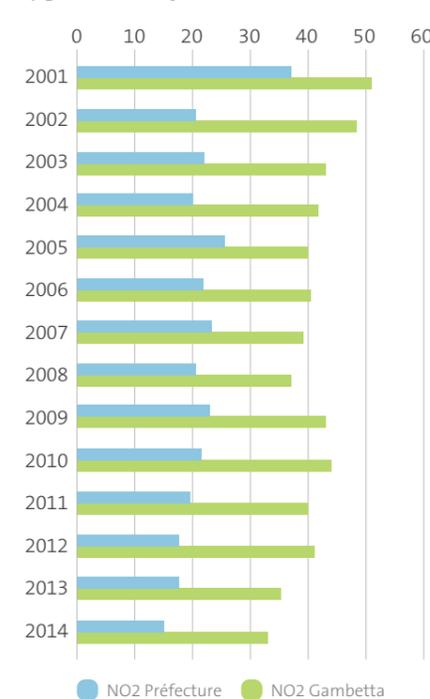


La Ville organise les Journées Environnement Santé. Fusion des Journées Santé et des Journées Développement Durable, celles-ci sont un moment de rencontre pédagogique et de sensibilisation dans la démarche de santé environnementale, avec les acteurs impliqués et le public.

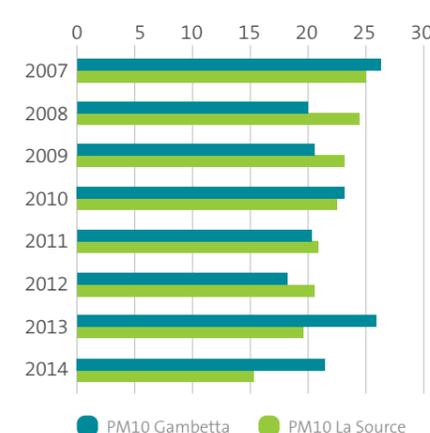
L'édition 2015 sur le thème de l'air (air intérieur et air extérieur) a donné lieu à la création et la parution d'une brochure (Le guide de l'air dans tous ses états), plébiscitée par l'ADEME et le Ministère du Développement Durable, notamment lors de la première Journée Nationale de la Qualité de l'Air (<http://evenements.developpement-durable.gouv.fr/campagnes/evenement/5384>).

Cet ouvrage, destiné à tous, est disponible en ligne sur le site de la Ville d'Orléans : <http://www.orleans-agglo.fr/948/environnement.htm>

Concentrations moyennes annuelles ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) de dioxyde d'Azote



Concentrations annuelles de particules fines à ultrafines ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)



LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE PORTÉ PAR L'AGGLO

Le Plan de Protection de l'Atmosphère Orléans Val de Loire (PPA), porté par l'Agglo, approuvé par arrêté préfectoral le 5 août 2014, définit 24 actions à mettre en œuvre afin de respecter les valeurs réglementaires des différentes concentrations de polluants (décret du 21 octobre 2010) et de contribuer à l'amélioration globale de la qualité de l'air. Les mesures proposées dans le PPA, pour une période de 5 ans, sont une application locale des orientations, données au travers du Schéma Régional du Climat, de l'Air et l'Énergie (SRCAE) de la région Centre, ainsi qu'une déclinaison du Plan national d'Urgence pour la Qualité de l'Air (PUQA).

L'enjeu sanitaire de ce PPA doit être pleinement pris en compte. En 2013, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'OMS a classé la pollution de l'air extérieur comme cancérigène pour l'homme. La pollution de l'air constitue donc un réel enjeu de santé publique et nécessite que tous les acteurs du territoire se mobilisent.

Les orientations stratégiques prises par la Ville dans certains domaines rejoignent les objectifs attendus du PPA :

- développement des mobilités douces, mis en œuvre en partenariat avec l'Agglo, avec la multiplication par 10 en 12 ans sur le territoire d'Orléans du nombre de stationnement vélos (2 463 emplacements fin 2015),
- limitation de l'usage de la voiture par l'extension des zones piétonnes et l'augmentation des zones de stationnement payant,

ACTION 6

Agir pour une meilleure qualité de l'air



► limitation de la pollution atmosphérique, par la mise en place des meilleures techniques disponibles pour limiter la pollution des chaufferies biomasses de La Source et des Groues, avec notamment un dépoussiérage des émissions par filtres à manches.

SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR

En 2014, un indice atmosphérique très bon à bon a été observé 70 % de l'année, c'est-à-dire 7 jours sur 10 ; et un indice mauvais à très mauvais a été relevé 5 % de l'année.

Les situations les plus dégradées sont dues aux particules PM10 au printemps et en hiver. Nous avons connu en 2014 : 9 jours de dépassement du seuil d'information et 2 jours de dépassement du seuil d'alerte.

Le seuil d'information, fixé à 200 µg/m³ par heure pour le dioxyde d'azote, a été dépassé sur les stations de mesure d'Orléans pendant une journée.

Sur le périmètre du PPA, les secteurs des transports, du résidentiel/tertiaire et de l'industrie contribuent majoritairement aux émissions de particules.

SECTEUR	PM ₁₀	PM _{2,5}
Transport	31 %	31 %
Résidentiel/tertiaire	35 %	47 %
Industrie	24 %	16 %

Source : Lig'Air, rapport d'activités 2014, données relatives à l'agglomération orléanaise

UN DISPOSITIF OPÉRATIONNEL

En cas d'épisode d'alerte de pollution, un dispositif opérationnel est déclenché au sein des services de la Ville. Il permet de mettre en place, auprès des publics dits sensibles, les recommandations pour limiter les effets sur la santé, les recommandations pour réduire les teneurs dans l'air, et de diffuser les messages d'information de la Préfecture au public. En 2015, ce dispositif d'alerte a été déclenché 3 fois (mars, juillet, octobre).

MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES RISQUES MAJEURS ET RISQUES ÉMERGENTS

Environ 24 000 Orléanais résident en zone inondable, dans des habitations souvent vulnérables aux inondations. Ce risque d'inondation par la Loire est un événement rare mais qui a des conséquences humaines et économiques très importantes. La Ville travaille donc à réduire la vulnérabilité de son territoire.

Mise en place d'un nouveau Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI)

Le PPRI a été adopté le 20 janvier 2015. Ce nouveau PPRI est bien plus cohérent et adapté à la gestion et à l'évolution du territoire que le précédent. Il s'est construit autour d'une vraie concertation avec les élus et les urbanistes des communes, cela a permis aux communes de mieux comprendre le risque. Le règlement du nouveau PPRI définit clairement par zone, ce qui est autorisé et les prescriptions à respecter. **L'objectif est clairement la réduction de la vulnérabilité.**

L'ÉTUDE SOCIOLOGIQUE EDDRIS

Le Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) a mené en 2015 une étude sociologique auprès d'Orléanais vivant en zone inondable, afin de savoir s'ils avaient connaissances du risque et par quel biais (informations officielles de l'État ou de la Ville, autres) et si cette information avait permis aux habitants d'adapter leurs comportements au risque d'inondation. En résumé, un tiers de l'échantillon avait vraiment connaissance du risque et en avait tenu compte dans sa vie. Il nous reste donc du travail à mener !

ÉTUDE POUR UN AMÉNAGEMENT URBAIN RÉSILIENT DANS LE VAL

Afin de définir les principes d'un aménagement urbain résilient aux inondations, la Mairie a confié une étude au groupement AEI Architecture Environnement Infrastructures / SAFEGE / Cabinet DE CASTELNAU portant sur le secteur du Val Ouest.

Cette étude, conduite en 2014 et 2015, a permis de réfléchir à un mode d'habitat et une organisation, destinés à limiter fortement les dommages en cas d'inondation et à favoriser un retour rapide à la normale.

Ces réflexions vont servir aussi à envisager un renouvellement urbain du val.

SUIVI DES REMONTÉES DE NAPPE

Pour mieux connaître et anticiper le risque de remontées de nappe dans le Val d'Orléans consécutives à de fortes crues de la Loire, la Ville d'Orléans a mis en place 5 piézomètres équipés de moyens de mesure en continu du niveau de la nappe à Orléans, entre Loire et Loiret.

L'analyse des mesures effectuées depuis l'année 2010 a permis, grâce à l'expertise du BRGM, de prévoir les niveaux que pourraient atteindre la nappe en cas de crue importante de la Loire. Les résultats de cette démarche ont été publiés en septembre 2014 et les données de mesures sont mises à disposition du public sur le site : <http://www.adesea.ufr.fr/>.

Il s'agit maintenant d'étendre ce suivi à un périmètre plus large permettant de connaître les interactions de la nappe, avec le Loiret et la Loire.

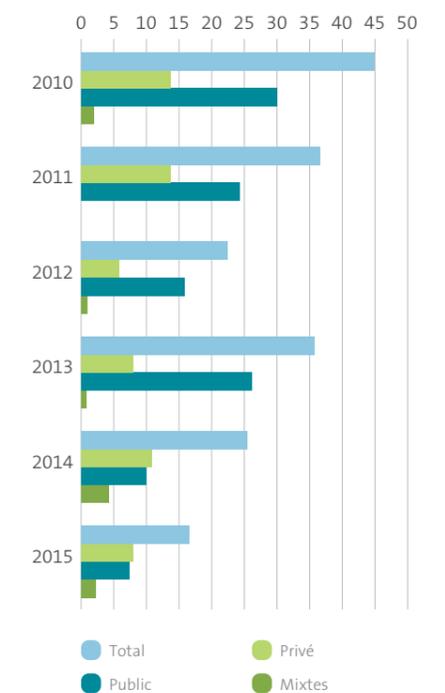
ACTION 7

Devenir un territoire résilient

SUIVI DES CAVITÉS SOUTERRAINES

Depuis 1995, la Ville s'est investie dans l'amélioration de la connaissance de son sous-sol. Des enquêtes de terrain, quartier par quartier, et un long travail de recherche documentaire aux archives municipales et départementales, ont permis de recenser actuellement près de 700 cavités sous Orléans. Ces cavités sont fréquemment des anciennes carrières d'exploitation du calcaire ou de la marne. La Ville informe et renseigne la population en cas de sinistre découvert (fissures, affaissement de sol, excavation, état d'une cavité, ...). En 2015, 17 cavités nouvelles ont été trouvées.

Récapitulatif des incidents (apparition de cavité) depuis 2010



MAIRIE D'ORLÉANS

place de l'Étape
45040 Orléans cedex 1
Tél. 02 38 79 22 22

Nous remercions les différents services et les partenaires
dont les données et contributions ont servi à l'élaboration du rapport.

Direction de l'Information et de la Communication - Juin 2016
Crédit photos : Mairie d'Orléans et AggLO - Jérôme Grelet - Jean Puyo -
Didier Ducanos - René Rosoux - Fabien Thouvenin - Anne Trouillon - Franck Paré -
Pierre Héry - Virginie Briens - Guillaume Chevrier - Malika Bejerano

Conception et réalisation : Com' sur un nuage

PLUS D'INFOS SUR

www.orleans-agglo.fr



OrleansetsonAggLO



Orléans
Mairie